

Bulletin d'informations communales

Saint-Senoux

Février 2017 - n°89



www.saintsenoux.fr

11 rue des Trois Huchet - 35580 Saint-Senoux

Tél. 02 99 57 86 20 - Fax : 02 99 57 81 31

contact.mairie@saintsenoux.fr

Photo Franck Hamon



Marché des producteurs

à lire en page 14



Révision du PLU

à lire en page 13



Restaurant scolaire

à lire en page 15

Informations municipales

Voeux du maire	3
Résumé des délibérations du conseil municipal	4-13
Révision du PLU de Saint-Senoux	13
Concession cimetière	13
La commune apporte son soutien...	14
Le Restaurant Scolaire	15
Numérotation : faciliter les secours	19
Opération Argent de Poche	19
Le 18 décembre un vent de Vilaine très chaleureux	19
La vie de la bibliothèque	20
Forum des associations	21
Boulangerie	21
CCAS : repas des aînés	22
Grotte restaurée	22
La mission Enfance-Jeunesse	23
La commune investit aux Korrigans	24

Associations communales

Actualités de l'École Notre Dame	25
Club les Ajoncs d'Or	26
La Skol Gouren Saint-Senoux a fêté sa 10 ^{ème} rentrée	26
U.N.C.	26
Classes 6	27
Les Ptits LézArts	27

Associations intercommunales

Louez un broyeur	28
Jobs d'été 2017	28
Tour de Bretagne féminin international	29
Action : une nouvelle équipe	29
Breizh Bocage	29

Informations diverses

Carte nationale d'identité	30
Grippe aviaire	30
Permanences	31
Les travaux du bourg	32

Liberté, Égalité, Fraternité, telle est la devise de notre pays, comme vous avez pu le constater, c'est ce que nous avons voulu réaffirmer en 2016 en les affichant sur le fronton de la mairie et du Pôle enfance. A nous tous de porter et faire vivre ces valeurs.



Avec un peu de retard, les travaux d'aménagement du bourg s'achèvent, il reste un peu de mobilier (potelets, barrières, bancs, rampes sur les escaliers) qui sera posé prochainement. Des collégiens et des lycéens m'ont adressé une demande pour un abri bus sur le quai près de l'église, nous allons consulter des fournisseurs pour une mise en place au plus vite.

Suite à ces nouveaux aménagements, il est apparu souhaitable, lors du travail en commission, d'associer la population, aux moyens de donner vie à ce nouvel environnement. 2017 doit marquer la fin de ces travaux et le début d'une nouvelle page à écrire pour notre bourg. Pour cela, il est temps que les habitants se l'approprient pour en faire un village où il est bon de se promener, de flâner et de s'y arrêter... Les élus ont déjà en réflexion quelques idées pour créer des espaces disponibles et évolutifs afin d'exposer (photos ou autres). Mais c'est en joignant nos opinions et nos énergies que cette étape aura du sens. Aussi je lance, dès aujourd'hui, un appel aux habitants, aux associations, aux commerçants, à tous ceux, qui à un moment font la vie du bourg, à venir rencontrer les élus afin d'échanger et apporter leurs idées. Une date pour une réunion publique sera communiquée sur la feuille de février.

Du 17 janvier au 16 février, une enquête publique aura lieu concernant la modification de notre PLU en cours, afin d'apporter quelques modifications au règlement littéral définissant les droits d'utilisation du sol. En parallèle, le conseil municipal a voté la révision générale du PLU pour prendre en compte le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du pays des Vallons de Vilaine, les évolutions récentes du code de l'urbanisme avec en 2014 la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) et les lois Grenelle I et II dont l'intégration dans les PLU est obligatoire au 1er janvier 2017. Cette procédure va s'échelonne sur les années 2017-2018 et une partie de 2019. Durant cette période, nous nous efforcerons de communiquer au maximum avec la population que ce soit à travers la feuille mensuelle, le bulletin municipal, le site Internet et les réunions publiques. Compte tenu de la grande sensibilité de ce sujet, je ne peux que vous encourager à suivre attentivement l'avancée de ce dossier et de ne pas hésiter à en parler à vos familles, vos amis, qui seraient propriétaires fonciers et non-résidents sur notre commune en leur conseillant de consulter régulièrement le site officiel de la commune. Enfin, je vous rappelle que le droit à construire attaché au sol, n'est pas un droit acquis, il est susceptible de pouvoir évoluer avec les modifications des règles locales d'urbanisme.

Je ne vais pas développer dans cet édito le projet de restauration, car vous trouverez en pages intérieures tout un dossier sur le sujet. Mais je veux juste ici, réaffirmer que notre choix n'a été dicté que par le souhait d'apporter des repas de qualité dans un environnement agréable pour les enfants et le personnel, tout en préservant la capacité financière de la commune.

Compte tenu du mode constructif retenu, cela doit nous permettre une mise en service à la rentrée 2017. Parallèlement, des groupes de travail : personnels communaux, enseignants, élus municipaux et représentants élus des écoles devront travailler sur cette nouvelle organisation qui sera bénéfique aux enfants, au personnel et à toute la communauté scolaire.

Comme vous le savez tous, 2017 sera une année électorale importante avec tout d'abord les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017, puis les élections législatives les 11 et 18 juin. Je vous invite donc à y participer et je lance un appel aux volontaires qui souhaiteraient aider à la tenue des bureaux de vote à se faire connaître en mairie.

Avant de conclure, je vous fais part de cette citation du philosophe italien Nicolas Machiavel : "Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent".

Je ne sais pas si les difficultés diminuent, mais en tout cas ce que je sais, c'est que ma volonté, notre volonté est grande, et nous essayons de la mettre à votre service pour faire que notre commune soit toujours plus agréable à vivre.

Mesdames, Messieurs, en ce début d'année, je souhaite que 2017 vous apporte la paix, la santé, le bonheur et la réussite quels que soient vos projets.

Jean-Pierre CORMIER
Maire

Tirage : 900 exemplaires
Directeur de la publication : Jean-Pierre Cormier
Rédacteurs du bulletin : Danièle Mérel, Alain Rimasson, Nadia Zaïd, Hélène Guillard, Cécile Avril
Conception et réalisation : Pix'N'Graph - 35510 Cesson-Sévigné - Tél. 02 99 83 53 93
Les associations sont seules responsables de la publication de leurs articles

Voeux du maire

Le Maire et son conseil municipal avaient convié les habitants à l'espace Glenmor le vendredi 6 janvier, pour le traditionnel échange de vœux qui se veut un moment convivial entre les élus et les Senonnais.

La cérémonie a débuté par la prise de parole d'Alain Rimasson, 1er adjoint, qui a présenté ses vœux au Maire au nom de l'ensemble de l'équipe municipale. Il a ensuite dressé le bilan des actions menées en 2016 avec, en premier, les travaux concernant le réaménagement et la sécurisation du bourg pour un coût total de 480 000 € hors taxes dont 235 000 € à la charge de la commune après subventions et récupération de la TVA. Ensuite, il rappelle les autres réalisations avec le réaménagement des parkings, la finalisation de la mise en accessibilité du cimetière pour les personnes à mobilité réduite et le complément de la signalisation des villages.

L'école des Korrigans a été dotée de deux tableaux numériques avec vidéoprojecteurs interactifs pour les classes élémentaires et de tablettes numériques pour les maternelles. Le solde de l'équipement devrait se poursuivre sur 2017.

Il rappelle ensuite, que dans le cadre d'un conventionnement, Léo Lagrange organise pour le compte de la commune les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et l'animation jeunesse qui rencontre un



grand succès. Enfin, il salue le travail remarquable de la bibliothécaire et de toute son équipe de bénévoles.

Il précise, par ailleurs, que certains travaux communautaires profitent également aux habitants de Saint-Senoux comme par exemple le nouveau parking de la halte de Guichen-Bourg des Comptes qui a vu sa capacité passer à 300 véhicules.

Après cette rétrospective, le Maire prend la parole pour évoquer les grandes orientations 2017.

Le projet principal de cette nouvelle année devrait être la construction du restaurant scolaire avec un objectif de mise en service pour la rentrée de septembre 2017. Un autre dossier important va démarrer sur 2017, la révision générale du PLU. A ce propos, le maire invite la population à être attentive aux différentes informations qui seront communiquées sur le sujet. Puis le Maire remercie les élus et tous les acteurs de la vie de la commune, et conclut en adressant ses vœux à toute l'assemblée.



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1er semestre 2017

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Sauf mention particulière, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des présents plus les pouvoirs des personnes absentes.

Toutes les séances se sont tenues sous la présidence de M. CORMIER, maire de Saint-Senoux.

Séance du 27 juin 2016

Présents : Mmes AVRIL, BOUDIER (arrivée à 20H50), BUREL, DUBOURG, MAHE, MEREL, GUILLARD, ZAID

MM CORMIER, CAPITAINE, DUCHET, GUILLORET, LEPRINCE, PROVOST, SEVELLEC
Absents excusés : François LISSILLLOUR, Alain RIMASSON (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER)

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, ABORDS DES ÉCOLES ET SÉCURISATION DES LIAISONS PIÉTONNES

Lot n°1 -terrassement, voirie, assainissement EP : avenant n°3

Suite à la demande de la commission travaux, l'entreprise LEMEE TP, détenteur du lot n°1, a transmis un devis provisoire pour un montant de 6 857.70 € HT (8 229.24 € TTC) pour les travaux concernant le changement de matériaux pour les trottoirs en centre bourg et des compléments d'aménagements en tri-couche ocre sur les liaisons piétonnes devant la boulangerie, et entre le bar épicerie et le parking de l'étang.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour ces travaux. Un devis finalisé sera communiqué ultérieurement.



CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Convention constitutive du groupement de commandes conclue entre la commune de Guichen, la commune de Bourg-des-Comptes et la commune de Saint-Senoux pour le débroussaillage des chemins d'exploitation et des voies communales et rurales. Ces trois communes ont des besoins identiques en matière de débroussaillage de leurs chemins d'exploitation et voies communales et rurales. En effet, la trame des documents à produire est la même quelle que soit la collectivité. De plus, les collectivités étant limitrophes, les besoins peuvent donc être mutualisés.

Pour que la réflexion à l'échelle de ces trois communes soit la plus pertinente possible et afin que les communes bénéficient de conditions financières identiques entre elles, elles ont décidé de constituer un groupement de commandes impliquant, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la conclusion d'une convention constitutive entre les communes indiquant les modalités de



fonctionnement dudit groupement.

Par ailleurs, la mise en place d'un tel groupement permettra au prestataire retenu de n'avoir qu'un seul interlocuteur (la commune de Guichen) qui se verra confier la charge de mener la procédure de passation et d'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement et le nomme membre titulaire de la commission d'ouverture des plis et Jean CAPITAINE, membre suppléant.

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Règlement du temps du midi, trajets et restaurant scolaire

Un nouveau règlement sur le temps du midi, trajets et restaurant scolaire a été élaboré en lien avec les parents d'élèves et les enseignants. Après présentation du document, le conseil municipal le valide afin de le transmettre aux familles début juillet avec l'ensemble des pièces d'inscription au service périscolaire.

FINANCES

Subvention association

Suite aux éléments complémentaires, notamment financiers apportés par l'association ZEBULON sur l'organisation de la kermesse d'antan, l'adjointe aux associations propose de lui verser la somme de 535 € validée par la commission « associations ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne un accord de principe pour le versement de cette somme sous réserve que soit justifié la pérennité de l'association ZEBULON.

Séance du 25 juillet 2016

Présents : Mmes MEREL Danièle, ZAID Nadia, AVRIL Cécile, BUREL Christine, DUBOURG Géraldine

MM CORMIER Jean-Pierre, RIMASSON Alain, PROVOST Patrice, DUCHET Cédric, LEPRINCE Philippe, LISSILLLOUR François

Absents excusés : CAPITAINE Jean - BOUDIER Danielle (pouvoir à DUBOURG Géraldine), GUILLARD Hélène (pouvoir à PROVOST Patrice), GUILLORET David, MAHÉ Roseline (pouvoir à CORMIER Jean-Pierre), SEVELLEC Vincent (pouvoir à DUCHET Cédric)

INTERCOMMUNALITÉ

Sollicitation pour le fonds de concours d'équilibre de Vallons Haute Bretagne Communauté

Le Conseil communautaire a validé le montant de la dotation de solidarité intercommunale. Afin de garantir les ressources des communes, des fonds de concours d'équilibre ont été votés à hauteur de 814 987 €. Les fonds de concours seront versés à hauteur de 50 % des dépenses de chaque équipement en fonctionnement ou investissement dans la limite du montant de reversement attribué à la commune. Une somme de 82 249 € est accordée à la commune de Saint-Senoux qui doit justifier d'au moins 164 498 € de dépenses (hors dépenses de personnel). Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le fonds de concours d'équilibre pour un montant de 82 249 €, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter cette somme à Vallons Haute Bretagne Communauté.

FINANCES

Redevance pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique (RODP)

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Pour l'année 2016, la commune a perçu 197 €. Suite à l'évolution du périmètre de la collectivité, une nouvelle délibération doit être mise en œuvre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal instaure la redevance pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique (RODP) à compter du 1er janvier 2017.

RESTAURANT SCOLAIRE

Validation des grandes orientations

Suite à la réunion du 4 juillet 2016 sur la future restauration scolaire de la commune et afin de poursuivre ce dossier, le Maire souhaite faire valider les deux grandes orientations du projet :

1 Après avoir étudié et pris en compte les aspects qualitatifs, sanitaires, matériels, humains et financiers, la solution de la mutualisation de la confection des repas est apparue comme la mieux à même d'apporter une restauration de qualité, tout en préservant la capacité financière de la commune. Pour cela, après contacts auprès de la commune de Guichen, une convention de partenariat, dans laquelle celle-ci s'engage à fournir à la commune de Saint-Senoux les repas en liaison chaude sur la base d'un prix de revient sorti cuisine estimé à 3,70 € le repas, serait signée entre les deux communes. Le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette opération. Une délibération dans ce sens devra également être prise par les élus de Guichen.

2 L'augmentation des effectifs depuis quelques années a conduit progressivement à utiliser l'intégralité de la salle Glenmor pour la restauration scolaire, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de mise à disposition de salles commu-

nales. Aussi, pour tenir compte de ce qui a été exposé ci-dessus, et notamment l'aspect financier et le délai de réalisation, la solution de la création d'un bâtiment modulaire semble la mieux adaptée. Pour cela, le Maire souhaite que le Conseil municipal l'autorise à poursuivre dans ce sens pour lancer une consultation afin de retenir un cabinet d'architecte qui assurerait la maîtrise d'œuvre d'un bâtiment modulaire à proximité du Pôle enfance en veillant à une bonne intégration dans le site.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention de fourniture de repas pour la restauration scolaire après que le conseil municipal de Guichen ait pris une délibération dans ce sens.
- autorise le Maire à poursuivre le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire en bâtiment modulaire à proximité du Pôle enfance et à lancer la consultation d'un cabinet d'architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre afin notamment de veiller à la bonne intégration dans le site. Le maître d'œuvre pourra proposer une variante en construction traditionnelle si celle-ci respecte le planning et le coût d'objectif du projet.

TRAVAUX DE COUVERTURE À LA CHAPELLE DU PERCHOT

Trois devis ont été demandés pour le remplacement partiel de la couverture (versant sud) de la Chapelle du Perchot avec deux variantes (1 : remplacement des pannes, des chevrons en mauvais état. Rempannage – 2 : réalisation de châssis tabatières). Les offres sont les suivantes :

	Offre de base : voliges (HT)	Variante 1 : châssis tabatières	Variante 2 : charpente	TOTAL base + 1 et 2
JUSTAL (LOHEAC)	5 199 €	250 €	800 €	6 249 €
BEAUVIR (BRUZ)	5 642 €	377 €	1 855 €	7 874 €
PENIGUEL	n'a pas répondu			

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la proposition de l'entreprise JUSTAL pour un montant de 6 249 € HT (offre de base + variantes 1 et 2).



Séance du 25 juillet 2016 (suite)

PERSONNEL COMMUNAL**Service périscolaire : renouvellement emplois non permanents d'adjoint technique 2^e classe**

Vu les besoins du service périscolaire, le Maire demande au conseil municipal de renouveler pour une année supplémentaire les postes du service périscolaire.

**COMMUNE****Validation du compte mémoire 2015 du service assainissement collectif**

Le Maire présente au conseil municipal le compte mémoire 2015 du service assainissement collectif produit par la SAUR. Le solde revenant à la collectivité avant

déduction des acomptes est de 34 712 €. Au 31 décembre 2015, 198 foyers étaient reliés à l'assainissement collectif (au 31/12/2014 : 198).

13 145 m³ ont été facturés (14 914 m³ en 2014). La prestation de service assainissement à verser à ce délégataire est de 1 231 € HT (419 factures émises X 2,94 €). Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le compte mémoire 2015 du service assainissement collectif dressé par la SAUR.

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ**Modification des statuts**

La loi NOTRe votée le 7 août 2015 permet aux EPCI de prendre à sa charge les participations de ses communes au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se prononcer sur les transferts proposés.

Modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté : « AU TITRE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES » : contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

VHBC se substitue aux communes membres pour la prise en compte des contributions au budget du service départemental.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable sur cette modification de statuts.

SALLE POLYVALENTE**Tarifs 2016**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 11,50 € le remplacement d'un hublot rond suite à sa détérioration lors d'une location.

Séance du 29 août 2016

Présents : Mmes Danielle BOUDIER, Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Danièle MEREL, Nadia ZAID

MM Jean-Pierre CORMIER, Jean CAPITAINE, Cédric DUCHET, David GUILLORET, Philippe LEPRINCE, François LISSILLOUR, Patrice PROVOST, Vincent SEVELLEC

Absents excusés : Cécile AVRIL (pouvoir à Hélène GUILLARD), Christine BUREL (pouvoir à Patrice PROVOST), Roseline MAHE (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER), Alain RIMASSON (pouvoir à Jean CAPITAINE)

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, ABORDS DES ÉCOLES ET SÉCURISATION DES LIAISONS PIÉTONNES**Lot n°1 -terrassement, voirie, assainissement EP : avenant n°2**

Annulation des délibérations 39-16 du 30 mai 2016 et 47-16 du 27 juin 2016.

L'Atelier du Marais a transmis au Maire un avenant récapitulatif reprenant les différents travaux votés lors de réunions précédentes du conseil municipal (travaux portant sur la réfection partielle du réseau d'eau pluviale de la rue des 3 Huchet non identifié sur les plans de recollement remis lors du marché, modification dans le centre bourg des trottoirs et des bordures, des aménagements liaisons piétonnes devant la boulangerie, puis du bar épicerie à l'entrée du parking étang).

Cet avenant s'élève à 12 404,70 € HT. Le montant du marché pour le lot n°1 incluant cet avenant n°2 s'élève à 343 594,20 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cet avenant n°2 et autorise le Maire à le signer.

COMMUNE**Aménagement du centre bourg, abords des écoles et sécurisation des liaisons piétonnes : devis de mise en technique discrète des réseaux de communications électroniques**

Suite à un accord de principe du conseil municipal lors de sa réunion du 25 avril 2016 pour des travaux d'effacement de réseaux téléphoniques, secteur pôle enfance et Domaine des Cercliers, une convention a été transmise par Orange : le montant de prise en charge par la commune est de 10 367,00 € net (estimation maximum).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la proposition financière.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU**Article L. 153-45 du code de l'urbanisme : prescription**

Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 30 mars 2009.

Le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour :
- Modifier la règle en zone Uc-Ue concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Ajuster la règle en zone Nr-Nh-Ni-NL-Na pour l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques au cas particulier des constructions dites de « second rang » ou qui s'implantent sur des parcelles « en drapeau », apporter les définitions précises en complétant les dispositions générales
- Des ajustements et des adaptations réglementaires s'avèrent également nécessaires pour :

- terrain situé en angle de voies communales.
- autorisation de toits terrasses en nouvelle construction et en extension
- emplacement réservé à créer zone de la gare (référence cadastrale ZP 44)
- extension en pignon, possibilités de dépassement en L ou en équerre
- dérogation en zone NR
- modifications concernant les zones Uc/Ue matériaux et coloris

-Correction d'une erreur matérielle concernant l'article 6 en zone N

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois, un commissaire enquêteur recueillera les avis du public. (Les dates seront communiquées sur la feuille mensuelle et le site de la commune)

À l'issue de la mise à disposition, le commissaire enquêteur rendra son rapport et le Maire présentera le projet au conseil municipal, qui devra délibérer sur le dossier.

Après avoir entendu l'exposé de le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- 1 - d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- 2 - de donner autorisation à le Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU ;
- 3 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

DÉPARTEMENT**Plan accueil collégiens : proposition d'implantation d'un collège sur le secteur SUD**

Le constat a été établi que le Département va devoir faire face à un déficit de places dans ses collèges. Ce qui a conduit les élus départementaux à proposer la création de deux collèges au sud du Département :

- l'un sur un secteur composé de Guignen, Guipry-Messac, Pléchâtel, Saint-Malo-de-Phily et Saint-Senoux

- l'autre sur un secteur composé des communes de Lailly et Bourg des Comptes.

Le choix de la commune d'implantation sera fonction du poids de la population, des effectifs collégiens, des équipements existants (sportifs, culturels...), l'aspect transport.

Les conditions pour la commune retenue sont :

- mise à disposition gracieuse d'une parcelle d'au moins 20 000 m² pour le collège
- aménagement des accès et des abords de ce nouvel équipement (voirie, parking, déplacements modes doux...) nécessitant environ 1 hectare supplémentaire
- construction d'équipements sportifs (gymnase, piste d'athlétisme, plateau extérieur) s'ils n'existent pas ou sont insuffisants.

Le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le fait que, vu les conditions demandées par le département, la commune de Saint-Senoux n'est pas en possibilité d'accueillir ce nouveau collège,
- est défavorable à une sectorisation des collégiens de Saint-Senoux sur la commune de Guipry-Messac. En effet, le bassin de vie des habitants de notre commune est plutôt tourné vers Guichen.
- Toutefois, le conseil municipal ne remet pas en cause le besoin d'affecter un nouveau collège sur le territoire de Guipry-Messac.

FINANCES**Subvention 2016**

Suite à la réception du dossier de demande de subvention de l'association Les P'tits LézArts, l'adjointe aux associations propose de lui verser la somme de 1 000 € pour l'année 2016 pour le fonctionnement de l'activité chorale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

**Vidange de fosses septiques**

- fosses toutes eaux,
- bac à graisses,
- Débouchage canalisations

Appelez le

06 62 17 89 04



Procédé par déshydratation des boues

VID'FOS DC - SARL TP CLOSIER Daniel
Bréhac – 35580 SAINT SENOUX
06.62.17.89.04 - 02 99 57 89 04



Séance du 27 septembre 2016

Présents : Mmes Cécile AVRIL, Danielle BOUDIER, Hélène GUILLARD, Roseline MAHE, Danièle MEREL, Nadia ZAID
MM Jean-Pierre CORMIER, Jean CAPITAINE, Cédric DUCHET, David GUILLORET, Philippe LEPRINCE, Patrice PROVOST, Alain RIMASSON, Vincent SEVELLEC
Absents excusés : Christine BUREL, Géraldine DUBOURG (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER), François LISSILLOUR.

RÉVISION DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale : avis

Le Comité syndical du Pays des Vallons de Vilaine a procédé à l'arrêt du projet de SCOT le 6 juillet 2016.

Avant la prochaine étape d'enquête publique et conformément à l'article R143-4 du Code de l'urbanisme, les personnes et les commissions consultées en application de l'article L143-20 rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de schéma. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, ABORDS DES ÉCOLES ET SÉCURISATION DES LIAISONS PIÉTONNES

Lot n°1 - terrassement, voirie, assainissement EP : avenant n°3

Suite à des travaux supplémentaires (réfection totale enrobé le long de l'étang) sur la RD n° 84 en sortie de bourg, l'avenant n°3 d'un montant de 14 561,80 € HT (17 474,16 € TTC) pour le lot n°1 détenu par l'entreprise LEMEE TP a été présenté.

Le montant du marché après modification est de 358 156,00 € HT.

Une convention avait été initialement établie avec le Département 35 qui définissait les conditions de leur participations financières aux travaux d'enrobés sur les emprises voirie départementale. Suite à cet avenant la commune recevra une participation complémentaire du Département 35 d'un montant estimé à 5 855,70 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant n°3.

SERVICE ADMINISTRATIF

Création d'un emploi permanent statutaire

Considérant le besoin de créer un emploi permanent au sein du service administratif compte tenu de la nécessité de pérenniser l'emploi actuel d'agent d'accueil, actuellement sur un emploi non permanent.

Les missions sont les suivantes :

- décharger le poste de la secrétaire générale afin qu'elle puisse renforcer l'appui administratif et juridique sur les dossiers auprès des élus (suivi administratif et comptable des marchés publics en cours et à venir, grenellisation du PLU).

- ce poste aura en charge les tâches liées à l'accueil du public, l'état civil, le travail administratif sur la communication (bulletin, feuille mensuelle), un appui comptable (mandatement du fonctionnement, recettes de fonctionnement), le suivi administratif de la carrière des agents communaux, la gestion administrative des salles communales, le secrétariat des élus et de la secrétaire générale.

En conséquence, il est donc proposé la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 30/35ème à compter 7 novembre 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 07 novembre 2016

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

PRESTATION JURIDIQUE

Proposition financière

La société SVP a présenté en mairie son fonctionnement auprès des collectivités.

Cette société apporte une aide juridique, par l'intermédiaire d'experts, sur l'ensemble des problématiques concernant une commune (gestion de la fonction publique, marchés publics, urbanisme, intercommunalité, travaux et subventions, élections, organisation et fonctionnement d'une mairie...).

La prestation est un forfait mensuel de 300 € HT à 440 € HT selon les options. Le contrat est souscrit pour une durée minimale d'un an avec la possibilité de tester avec un contrat de 6 mois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la proposition financière de SVP avec la possibilité de tester pour une période de 6 mois dans un premier temps.

INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES 2016

Une indemnité de gardiennage des églises communales est versée tous les ans à la paroisse de Guichen.

Une circulaire du 30 mai 2016 du ministère de l'intérieur a fixé le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser l'indemnité pour le gardiennage des églises à la paroisse de Guichen pour l'année 2016.

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Choix du maître d'œuvre

Par délibération du 25 juillet 2016, le conseil municipal autorisait le Maire à lancer la consultation d'un cabinet d'architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de la construction du futur restaurant scolaire afin notamment de veiller à la bonne intégration dans le site.

La consultation a été effectuée et 9 cabinets ont déposé une proposition. La commission travaux s'est réunie le mardi 20 septembre pour étudier l'ensemble des offres et émettre un avis sur le choix de la maîtrise d'œuvre. L'analyse a été réalisée en fonction des deux critères : valeur technique (note de 60/100) et prix des prestations (note de 40/100).

Suite à la présentation du rapport d'analyse, il est proposé de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet d'architectes GUMIAUX et GOMBEAU de Bréal-sous-Montfort est mandataire avec un montant d'honoraires de 7,43 % (avec option OPC de 7,95 %).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à accepter la proposition du groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet d'architectes GUMIAUX et GOMBEAU de Bréal-sous-Montfort est mandataire et de signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

TRAVAUX VOIRIE-PARKING DU BOURG

Choix de l'entreprise

4 entreprises ont été consultées pour des travaux de voirie concernant les parkings :

- parking aire de jeux à proximité du plan d'eau
- parking lotissement « Domaine du fruit », Rue des Cercliers
- parking n°3 à proximité de l'arrêt de cars

Deux entreprises ont répondu : SAUVAGER TP et SERENDIP

Entreprises	HT	TTC
SERENDIP (Bagueur Pican)	28 786 €	34 543 €
SAUVAGER TP (Chateaubriand)	25 991 € Option : 1 192 €	31 189 € Option : 1 430 €

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la proposition de l'entreprise SAUVAGER TP pour un montant de 27 183 € HT (option comprise).

Séance du 27 septembre 2016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRESCRIVANT LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Senoux a été approuvé le 30 mars 2009. Il a fait l'objet d'une modification approuvée le 23 août 2010.

La commune de Saint-Senoux doit tenir compte de toutes les évolutions juridiques et législatives intervenues depuis son approbation.

Le socle législatif se compose de :

- La loi « Solidarité et renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000,
- La loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003,
- La Loi « Engagement national pour le logement » du 13 juillet 2006,
- La Loi dite « Boutin » du 25 mars 2009,
- La Loi Engagement national pour l'Environnement dite Grenelle I du 3 août 2009,
- La Loi Grenelle II du 12 juillet 2010,
- La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové publié le 24 mars 2014,
- La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014,
- La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron,
- Et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

La commune doit également tenir compte de l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatifs à la partie législative et réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des PLU en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Compte tenu des dernières évolutions législatives et réglementaires, le Maire présente les motifs qui justifient la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Respecter le principe de gestion économe de l'espace ;
- Maîtriser l'urbanisation pour les 10 à 15 ans à venir ;
- Réviser le document d'urbanisme de Saint-Senoux pour une mise en compatibilité avec le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine approuvé le 06 avril 2011 et actuellement en cours de révision (projet arrêté le 6 juillet 2016) dont les éléments constitueront une base de référence pour la définition du projet d'aménagement communal ;
- Valoriser les trames vertes et bleues dans une perspective environnementale de protection et de développement de la biodiversité ;
- Préserver et valoriser le cadre de vie, les espaces naturels et intégrer dans le projet d'aménagement la dimension paysagère ;
- Compte-tenu de l'urbanisation importante dans certains hameaux, définir une politique d'ouverture à l'urbanisation privilégiant le centre bourg et en menant une réflexion sur le devenir des villages et de ses hameaux ;
- Favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale dans les projets d'aménagement ;
- Préserver l'économie agricole et les espaces qui lui sont dédiés ;
- Assurer le maintien des activités commerciales, artisanales et de service pour répondre aux besoins de la population et notamment à l'exigence de proximité ;
- Poursuivre la dynamique d'équipements collectifs ;
- Participer au développement des transports collectifs ;
- Définir une politique foncière pour la mise en œuvre des projets communaux ;
- Créer un schéma de déplacement doux pour favoriser les modes doux entre les zones d'habitat et les équipements collectifs ;
- Favoriser le développement des technologies numériques ;
- Prendre en compte la capacité de développement des énergies renouvelables sur le territoire y compris dans les aménagements futurs ;
- Prévenir les risques dont le risque d'inondation et optimiser les ressources naturelles ;
- Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales ;

Toutes les réflexions doivent concourir à favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale, le développement de l'agriculture et l'environnement, tout en maintenant les capacités de développement de la commune.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-31 et suivants et R 153-11 et R 153-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009, modifiée le 23 août 2010, ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1- de valider les objectifs présentés par le Maire
2- de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 153-31 et suivants, R. 153-11 et R 153-12 du code de l'urbanisme ;

3- de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 153-11 à L. 153-22, R 153-2, R. 153-4, R. 153-6, R 153-7 du code de l'urbanisme et R 112-1-10 du Code Rural en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

4- de fixer pendant toute la durée des études et sur toutes les études, les modalités de concertation avec, la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, prévues par les articles L. 153-11 et L. 103-3 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- Une information suivie dans les comptes rendus du Conseil Municipal,
- La tenue d'au moins une réunion publique de concertation présidée par le Maire ou son représentant organisée sur le territoire communal,
- La présentation du projet de PLU par affichage en Mairie (exposition évolutive) et sur le site Internet et par la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ces remarques
- Une information suivie dans la presse municipale (feuille mensuelle et bulletin municipal)

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.
- À l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

5- de donner autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'État et de demander que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer assistent la commune au cours des études de cette révision ;

6- de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études et de numérisation liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

7- d'inscrire les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à l'étude du Plan Local d'Urbanisme au budget des exercices considérés ;
Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées et notamment :

- à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine ;
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture
- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du SCOT

- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

- aux Maires des communes limitrophes
- au Président de la communauté de communes du Pays des Vallons de Vilaine
Ces personnes publiques associées peuvent demander à être consultées, sur leur demande, au cours de l'élaboration du PLU.

Conformément à l'article L. 132-12 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers agréées ainsi que les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L.141-1 du code de l'environnement sont également consultées, à leur demande.

Par ailleurs, le Maire peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacement.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département : OUEST FRANCE et/ou 7 jours - les Petites Affiches.

Séance du 8 novembre 2016

Présents : Mmes Danielle BOUDIER, Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Roseline MAHE, Danièle MEREL, Nadia ZAID
MM Jean-Pierre CORMIER, Jean CAPITAINE, Cédric DUCHET, David GUILLORET, François LISSILLOUR, Patrice PROVOST, Alain RIMASSON, Vincent SEVELLEC.

Absents excusés : Cécile AVRIL (pouvoir à Danielle BOUDIER), Christine BUREL, Philippe LEPRINCE (pouvoir à Jean CAPITAINE) Mme Hélène GUILLARD a été élue secrétaire de séance.

RESTAURANT SCOLAIRE

Mission contrôle technique : devis

La construction du futur restaurant scolaire nécessite l'intervention d'un bureau contrôle technique.

Le contrôle technique s'exerce tout au long des opérations, très en amont, dès la phase de conception pour identifier et contribuer à la prévention des aléas techniques de la construction, en cours d'exécution et jusqu'à la fin du chantier.

La mission vérification initiale des installations électriques, l'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique et l'attestation finale handicapée ont également été demandées. Trois bureaux de contrôle technique ont été consultés :

- VERITAS pour un montant de 5 634 € HT
- SOCOTEC pour un montant de 6 310 € HT
- APAVE qui n'a pas donné de réponse.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour retenir la meilleure proposition : suite à un nouvel échange, le contrat est signé avec SOCOTEC pour un montant de 5 160 € HT.

Mission coordination sécurité et protection de la santé (SPS) : devis

La mission SPS a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

Les offres sont les suivantes :

- VERITAS pour un montant de 1 120 € HT
- BTP Consultants pour un montant de 2 080 € HT
- TFI-i qui n'a pas donné de réponse.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer la proposition de VERITAS pour un montant de 1 120 € HT.

FINANCES

Indemnité trésorier

Le Maire expose au conseil municipal que la commune sollicite le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil. Dans ce cadre il propose d'accorder au titre de l'année 2016, l'indemnité de conseil à Monsieur RAMOND Gilles, Receveur Municipal sur la base de 50 % de 463.60 € pour l'année 2016. Après délibération, et une abstention, le conseil municipal accepte cette proposition.

COMMUNE

Achat de terrain

Lors du conseil municipal du 30 mai 2016, le Maire était autorisé à poursuivre les négociations concernant l'acquisition d'une bande de terrains située le long de la rue propriété de M et Mme PARGUEZ située 11 rue des trois Huchet. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à acquérir la parcelle WB numéro 131 d'une contenance de 58 m² au prix total de 180 €. Ce prix sera payable par l'obligation prise par la commune de gravillonner la cour contigüe restant appartenir à M et Mme PARGUEZ.

ÉCOLE PUBLIQUE

Achat vidéoprojecteurs interactifs

Des devis ont été demandés afin d'équiper l'école publique de vidéoprojecteurs interactifs pour deux classes d'élémentaires (deux vidéoprojecteurs, deux ordinateurs portables) et deux tablettes pour les maternelles.

Les propositions sont les suivantes :

- APOGEA pour un montant de 6 096 € HT
- ASP pour un montant de 4 104 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'offre de la société ASP (Rennes) pour un montant de 4 104 € HT.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Autorisation d'affermissement des tranches conditionnelles

Le Maire rappelle que la révision du plan local d'urbanisme (PLU) comprend des tranches conditionnelles :

1- OAP (orientation et d'aménagement urbain) secteur de renouvellement urbain

2- Saisine autorité environnementale (évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts)

3- Saisine CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)

4- Inventaire des zones humides

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte que le Maire :

- affermisse, si besoin et en fonction de l'avancement du projet, les tranches conditionnelles pour la révision du PLU.
- prévoit, pour l'inventaire des zones humides, en complément de la mission de base, des réunions de présentation avec les agriculteurs.

DIVERS

Demande de FREE MOBILE pour installer une antenne pour se déployer sur le territoire : des renseignements complémentaires ont été pris auprès de l'assistance juridique SVP suite à certaines interrogations sur la réglementation. Au vu des réponses apportées, FREE MOBILE est autorisée à continuer ses études pour l'installation d'une antenne relais près du terrain des sports du Perchot.



Séance du 28 novembre 2016

Présents : Mmes Danielle BOUDIER, Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Roseline MAHE, Danièle MEREL, Nadia ZAID

MM Jean-Pierre CORMIER, Jean CAPITAINE, Cédric DUCHET, David GUILLORET, Patrice PROVOST, Alain RIMASSON, Vincent SEVELLEC

Absents excusés : Cécile AVRIL (arrivée à 20H10, prend part au vote à partir de délibération n°92-16), Christine BUREL, Philippe LEPRINCE (arrivé à 19H30 prend part au vote à partir de délibération n°84-16), François LISSILLOUR
Mme Hélène GUILLARD a été élue secrétaire de séance.

FINANCES

Devis poteau incendie

Un devis a été transmis par la SAUR pour la mise en place d'un poteau d'incendie situé au lieu-dit les Quatres Routes afin d'améliorer les capacités de défense incendie du secteur.

Le devis est de 2 807 € HT (3 369 € TTC). Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis.

Subvention exceptionnelle

Suite au déroulement des commémorations du 11 novembre et à la venue exceptionnelle de la fanfare, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association communale des anciens combattants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce versement.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le 31 mars 2017

L'article 15 de la loi n°88.13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation précise que jusqu'à l'adoption du budget 2017 ou jusqu'au 31 mars 2017, l'absence de vote de budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017 lors de son adoption.

Pour l'exercice 2016, il a été inscrit les crédits d'investissement à hauteur de 1 251 705 €. La dépense autorisée dans les conditions de la loi précitée s'élève donc à 312 926 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 312 926 € avant le 31 mars 2017.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Maire présente la proposition de la commission finance pour les tarifs communaux de l'année 2017 :

Salle GLENMOR	TARIFS COMMUNAUX	2017 (en €)
Acompte	Location à la journée	80
Caution	Location salle	320
	location sono	165
Location sono (micro et possibilité de brancher un ordinateur, un lecteur...)	particuliers	65
	associations (essai avant et après utilisation) En cas de dégradation remise en état à la charge de l'association	gratuit
Particuliers hors commune	Location salle journée	355
	Location cuisine	200
Particuliers senonnais	Vin d'honneur (cas exceptionnel)	55
	Location salle journée	170
	Location cuisine	130
Vaisselle	De 1 à 50 couverts	40
	De 51 à 100 couverts	80
	Plus de 100 couverts	100
Associations	3 week-ends par an	gratuit
	Réveillons du 31/12	250
	Location cuisine	45
Ménage	formule 1 : ménage à la charge complète de la commune	forfait de 120
	formule 2: suivant état des lieux	30 l'heure refacturée

Four à pain	Location four pour les associations et particuliers	30
	Nettoyage et évacuation des cendres	30
	Caution pour les particuliers	200

Salle rez-de-chaussée bas		
Location salle communale ancienne mairie à des intervenants	1/2 journée	16
	1 journée	22
Grande salle 1er étage		
	1/2 journée	27
	1 journée	32

Forfait divagation pour chiens ou chats errants	85
---	----

Redevance occupation du domaine public	260
--	-----

Participation raccordement égout : construction nouvelle	3 270
--	-------

Assainissement collectif	Forfait abonnement	55
	Prix du m ³	1.52

Photocopies		
Particuliers (documents administratifs)	A4	0.18
	A4 NetB	0.35
Particuliers (documents non administratifs)	A4 NetB	0.70
	A3 NetB	1.80
Fax (sauf international)	5 feuilles maximum	1.80

Extrait des principaux tarifs, la délibération complète est à retrouver sur le site de la commune. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions pour les tarifs communaux de l'année 2017.

CIMETIÈRE

Travaux supplémentaires

Afin de faciliter l'accessibilité, un marché pour la réalisation de la dernière tranche d'aménagement des allées du cimetière a été adjugé à l'entreprise SAUVAGER TP pour un montant initial des travaux de 19 652 € HT.

Un complément de travaux sur les bordures et un plateau pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité, a été réalisé. Le montant du devis s'élève à 1 666 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis et à imputer ces travaux en investissement.

Séance du 28 novembre 2016 (suite)

TRAVAUX PARKING DU BOURG

Travaux supplémentaires

Des travaux de voirie concernant les parkings ont été effectués

- Parking aire de jeux à proximité du plan d'eau
- Parking lotissement « Domaine du Fruit », Rue des Cercliers
- Parking n°3 à proximité de l'arrêt de cars

Des travaux supplémentaires ont été réalisés (réfection en stabilisé du parking bas de la Chesnaie (accord de principe de la commission travaux) et pose de bordures supplémentaires sur le parking de l'aire de jeux). Le marché initial s'élève à 27 183 € HT, déte- nu par l'entreprise SAUVAGER TP. Le devis supplémentaire est de 5 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant et à imputer cette dépense en investissement.

MODIFICATION DES STATUTS DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ

Pour intégration des dispositions de la loi NOTRe

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme la compétence développement économique comme attribution obligatoire au bénéfice des EPCI. Elle apporte en effet trois modifications importantes dans l'exercice de la compétence développement économique des EPCI :

- la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les ZAE
- l'intégration, dans la compétence développement économique des EPCI de « la politique locale du commerce » ainsi que celui du « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »
- l'intégration, dans la compétence développement économique des EPCI, de « la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme »

De même, elle impose de prendre au titre des compétences obligatoires « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage », ainsi que « la collecte et le traitement des déchets » et de toiletter en conséquence les statuts. Ces dispositions seront en vigueur à compter du 1er janvier 2017. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder dès aujourd'hui à une modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Cette modification sera ensuite notifiée aux communes membres de VHBC qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 et l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vallons de Haute Bretagne Communauté est compétente de plein droit

en lieu et place des communes membres pour assurer les compétences obligatoires suivantes en matière de développement économique :

- Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien, gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la rédaction de la compétence « actions de développement économique » telle que présentée ci-dessus, qui remplace l'intégralité de la partie « action de développement économique » en vigueur à ce jour au titre des compétences obligatoires
- de supprimer le contenu actuel de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace et de le remplacer par le texte du code général des collectivités territoriales : « En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur »
- de supprimer de la compétence optionnelle en action sociale d'intérêt communautaire « aménagement et gestion d'aire d'accueil et de passage destinée aux gens du voyage » et d'intégrer au titre des compétences obligatoires : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages »
- de supprimer de la compétence facultative le paragraphe « compétence tourisme »
- de supprimer des compétences optionnelles, en protection et mise en valeur de l'environnement « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » et d'intégrer au titre des compétences obligatoires : « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »
- de supprimer des compétences optionnelles « Assainissement : gestion d'un service public d'assainissement non collectif : contrôle obligatoire, et contrôle de bon fonctionnement des installations » et de l'inscrire en compétences facultatives
- d'intégrer dans les compétences optionnelles en lieu et place de « protection et mise en valeur de l'environnement » : « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »

BUDGET COMMUNAL 2016

Décision modificative n°1

Suite à la mise à jour de notre inventaire et afin d'être en concordance avec l'état d'actifs de la Trésorerie, des écritures comptables d'ordre budgétaire doivent être effectuées sur le budget communal 2016.

L'ouverture de crédits suivante est donc nécessaire :

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 2318 - 041 Opérations patrimoniales +3 834.18 €
Article 2313 - 041 Opérations patrimoniales + 720.00 €
Article 21312 - 041 Opérations patrimoniales +3 097.64 €

Recettes :

Article 2031 - 041 Opérations patrimoniales +6 757.64 €
Article 2033- 041 Opérations patrimoniales + 894.18 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer ces écritures comptables d'ordre budgétaire.

FINANCES

Budget communal 2016 : opération de fin d'année : rattachement des dépenses et des recettes

Certaines dépenses et recettes ne sont pas toujours comptabilisées sur l'année en cours. Afin d'y remédier et obtenir une vision plus sincères des comptes, il est possible d'effectuer un rattachement sur le budget communal en cours (non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des opérations de rattachements sur le budget communal 2016

Séance du 28 novembre 2016 (suite)

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2015

En tant que commune membre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable LES BRUYERES et en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015 doit être présenté au conseil municipal.

Après présentation par le Maire, le conseil municipal prend acte de ce rapport.



DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'office notarial de BRUZ a adressé une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour un bien situé 5 rue de la Châtaigneraie, parcelles WB n°79 (911 m²).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renoncer d'exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

Révision du PLU de Saint-Senoux

Délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016

Le plan d'urbanisme de la commune de Saint-Senoux a été approuvé le 30 mars 2009. Il a fait l'objet d'une modification validée le 23 août 2010.

La commune de Saint-Senoux doit tenir compte de toutes les évolutions juridiques et législatives intervenues depuis son approbation et de ce fait est en obligation de se mettre en conformité : vous trouverez page 9 la délibération du 27 septembre 2016 approuvée à l'unanimité par le conseil municipal et lançant la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

Le Schéma de Cohérence Territorial est le

principal document supra-communal qui s'impose pour notre PLU dont la révision entre à présent dans sa phase active

Comme pour l'ensemble des communes, et pour suivre les règles de la loi ALUR, le SCOT prévoit de retirer plusieurs hectares de surfaces constructibles sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine, par rapport à sa précédente version.

En conséquence il est vraisemblable que des zones, aujourd'hui constructibles, ne le seront pas forcément avec le nouveau PLU. Il est donc important que les personnes concernées suivent régulièrement

les travaux d'élaboration du nouveau PLU, en particulier lors des présentations au public et pour ceux qui le souhaitent, prennent des dispositions en amont de l'approbation du nouveau PLU.

Il y aura régulièrement des points dans notre presse municipale sur l'avancement de la révision du PLU. Il est bon de savoir qu'une fois le PLU adopté, les choses seront figées pour plusieurs années.

La mairie se tient à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des explications particulières concernant leurs terrains.

Concession cimetière



Cimetière

Certaines concessions dans le cimetière ou cases au columbarium ont une durée de 15 ou 30 ans. Les concessionnaires ont deux ans à son échéance pour la renouveler. A l'issue de ces deux ans, la commune peut reprendre la concession. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser en Mairie.

Les tarifs sont les suivants :

Concession 2m ²	30 ans	200 €
	15 ans	90 €
M ² supplémentaire	30 ans	100 €
	15 ans	45 €
Columbarium	Concession 15 ans	780 €
	Concession 30 ans	1560 €

Les travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont aujourd'hui terminés.

La commune apporte son soutien...

Le marché

Le 18 septembre dernier, la commune a accueilli pour la première fois le marché des producteurs en quête d'un nouveau lieu pour présenter les produits du terroir. C'est donc sur une place de l'église remise à neuf que cultivateurs, éleveurs et commerçants de Saint Senoux... ont proposé aux visiteurs rôtis de bœuf, pâtés, miel, cidre, escargots et autres produits de la ferme. Ils ont pu restaurer au stand tenu par deux associations communales et assister également à une petite représentation théâtrale.



La commémoration du 11 novembre et remise de médaille

Comme chaque année, la commune participe conjointement avec l'UNC à l'organisation de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre en offrant le vin d'honneur.

En ce dimanche 13 novembre 2016, cet événement a été marqué par la remise de médaille militaire à Mr René THOMAS, ancien combattant de la guerre d'Algérie.

Pour donner un air plus solennel à cette journée, la municipalité a apporté son soutien financier à l'UNC pour participer aux frais de déplacement de la FANFARE DE GUIPRY-MESSAC qui a fait résonner notre bourg.



Le Restaurant Scolaire

Lettre adressée aux parents d'élèves des écoles de Saint-Senoux le 25 octobre 2016 suite à la présentation publique du projet lors de l'assemblée générale de l'A.C.C.S.S. du 7 octobre 2016

« Depuis plusieurs jours des informations circulent sur notre projet municipal, concernant la construction d'un local de restauration scolaire près du Pôle Enfance et sur la mise en service d'une nouvelle organisation pour assurer le repas de vos enfants sur le temps du midi. Afin de clarifier la situation, et vous permettre de vous forger votre propre opinion, nous tenons à vous apporter par le biais de ce courrier, tous les renseignements utiles à une bonne compréhension de notre projet.

Les constats et les hypothèses retenus par le Conseil Municipal

Dès 2005/2006, le comité de pilotage, qui avait été constitué pour la mise en place du Pôle Enfance, avait posé le problème de la restauration scolaire. À cette époque et suite à deux refus de subventions de la part de l'État, le Conseil Municipal avait tout de même décidé de continuer sur le projet Pôle Enfance en reportant la partie restauration.

Une fois le Pôle Enfance réalisé, très vite, les demandes de relancer le projet restauration sont revenues. Même si la restauration scolaire est une compétence facultative du Conseil Municipal, celui-ci a toujours démontré sa volonté d'exercer cette compétence. C'est d'ailleurs pour cela que la construction d'un restaurant scolaire était inscrite dans notre programme de campagne de mars 2014.

Durant tout ce temps, les effectifs des enfants fréquentant le restaurant scolaire ont fortement augmenté, (d'environ 70 fin des années 1990, à 220 voire un peu plus en pointe actuellement).

Pendant cette même période, malgré cette augmentation importante des effectifs, le personnel de cuisine employé par l'association est resté à deux salariées avec des temps de travail quasi identiques ce qui a induit des changements de pratiques et de produits. Alors que le personnel communal pour l'encadrement, l'aide au repas et l'entretien des salles de restauration est passé de 4 à 12 personnes.

Côté salle de réfectoire, nous avons dû, dans un premier temps, utiliser une partie de la salle Glenmor, puis à ce jour l'intégralité, avec des conditions d'accueil des

enfants mal adaptées (bruit notamment) et nous posant en conséquence des problèmes pour répondre à la vocation d'origine de cette salle.

À la demande de l'association, la commune a fait plus récemment une petite extension pour abriter les différentes réserves et la légumerie. À cette occasion, des armoires froides ont été achetées (elles seront transférées dans les nouveaux locaux).

Fort de ces constats, le Conseil Municipal avait, dès le budget 2015, commencé à constituer une provision d'autofinancement. Puis, l'adoption du pacte financier communautaire (Val-lons Haute Bretagne Communauté) donnant une visibilité sur le mandat, a incité le Conseil Municipal à travailler sur ce projet avec 2 objectifs majeurs :

- Fournir une prestation repas de qualité au moins égale à aujourd'hui.
- Contenir le projet dans une enveloppe financière, qui, compte tenu de l'effort déjà consenti sur le Pôle enfance (solde de l'emprunt à ce jour 1 050 000 €), ne dépasse pas les 900 000 € HT.

Après le travail des commissions Affaires Scolaires et Finances, il est apparu que la seule solution permettant de tenir ces deux objectifs est la mutualisation de la confection des repas par la cuisine restauration scolaire de Guichen (Le surcoût d'investissement induit par une cuisine sur site représente 40 à 50% du projet, pour comparaison l'extension de la cuisine de Guichen : 632 000 €).

Cette cuisine confectionnera les mêmes repas pour les enfants de Saint-Senoux que ceux de Guichen. Elle nous refacturera le nombre de repas commandés par la commune sur la base de son prix de revient, ce qui s'apparente à une reprise en régie directe par la commune de Saint-Senoux.

Autre élément que nous avons pris en compte, suite à l'arrivée importante de population dans les années 2004/2008, les effectifs scolaires ont fortement augmenté pour arriver au pic que nous avons connu l'an dernier et le gros départ en collège à la rentrée de septembre 2016.

Cette année, les effectifs sont en légère diminution et les projections, que nous pouvons faire en prenant en compte les naissances et les permis de construire sur

la moyenne des 2 dernières années, nous conduisent plutôt vers une petite baisse des enfants scolarisés pour les années à venir.

Ce qui a également participé à renforcer notre volonté de rester dans un investissement modéré.

En effet, si le nombre d'élèves fréquentant la restauration baisse, les coûts de fonctionnement diminueront car la refacturation ne se fera que sur la base du nombre de repas servis.

Concernant la pérennité, il me semble que lorsqu'une commune s'engage sur une compétence facultative pour l'exercer, qui plus est, avec à la clé un investissement assez conséquent, cela démontre bien son attachement à ce service et ce n'est pas pour l'arrêter dans les années qui suivent.

Sur la question de la rapidité dans la prise de décisions, les premiers paragraphes de notre courrier, complétés des paramètres ci-dessous vous donnent les motivations des délibérations municipales de juillet 2016 sur le sujet (voir site internet).

Les exercices budgétaires des communes comme dans toutes les administrations sont calés sur l'année civile, ce qui signifie que si nous voulons solliciter des subventions auprès de l'ÉTAT, il faut que nous soyons en capacité de déposer un dossier technique et financier assez abouti pour mi-janvier 2017.

Sinon, il nous faudra abandonner l'idée de solliciter des subventions (ce qui n'est pas concevable en ce qui me concerne).

Pour présenter ce dossier mi-janvier, nous avons dû désigner au plus vite le cabinet de maîtrise d'œuvre, d'où la délibération prise en septembre. Le respect rigoureux de ce calendrier doit donc nous permettre d'être en capacité de solliciter les subventions.

Les repas

Comme je l'ai indiqué plus haut dans mon courrier, les deux objectifs du Conseil Municipal qui ont guidé son choix sont :

- La qualité des repas servis avec l'amélioration des conditions de vie sur cette pose méridienne,
- L'enveloppe financière
- Lorsque nous sommes arrivés à la conclusion que financièrement et techniquement nous ne pouvions pas bâtir un projet avec une cuisine sur place, nous avons regardé autour de

nous les pratiques :

- Pléchatel : une cuisine sur site avec une société de restauration qui confectionne les repas et une liaison chaude pour la partie du Chatelier,
- Saint-Malo-de-Phily : une société de restauration livrant les repas,
- Lassy et Baulon : une mutualisation,

Puis, en prenant contact avec la commune de Guichen, nous apprenons qu'un investissement important a été effectué, augmentant ainsi leur capacité de production.

Au travers des différents retours que nous avons sur les tables rondes, les réunions de travail au sujet de l'approvisionnement local, responsable et bio lorsque c'est possible, nous savons que depuis plusieurs années les élus et le responsable de la restauration de la commune Guichen œuvrent déjà dans cette dynamique impulsée par le Pays des Vallons de Vilaine, la Chambre d'Agriculture...

Cette approche d'une restauration scolaire responsable et la possibilité matérielle de pouvoir confectionner les repas nous ont convaincu de prendre contact avec la Municipalité de Guichen pour leur demander s'ils accepteraient de fournir la restauration scolaire de Saint-Senoux.

Nous obtenons un accord de principe début 2016 et le Conseil Municipal de Guichen confirme cette position le 27 septembre 2016.

La liaison chaude avec la cuisine de Guichen, c'est :

- Une équipe composée de 6 personnes plus un responsable de la restauration, qui s'activent dès 6h30 du matin pour confectionner les repas de vos enfants.
- Pour les préparations froides, les personnels vont travailler dans une pièce à 10 degrés, quand pendant ce temps, dans la partie chaude, les cuisiniers vont s'affairer à préparer le plat chaud.

Vous trouverez en annexe le dossier sur la restauration scolaire de Guichen qui a été publié dans leur bulletin municipal de Février 2016. Vous pourrez également retrouver sur le FACEBOOK de la Ville de Guichen Pont-Réan (<https://www.facebook.com/278070612266065/videos/1099259803480471/>) un film réalisé dans les coulisses de la restauration. (Vous pourrez retrouver le lien ci-dessus sur le site internet de la commune - rubrique actualités).

En complément, la restauration de Guichen, c'est par exemple :

Des achats locaux, bio, avec des Labels (ex : Poulets de JANZE), avec la filière Bleu Blanc Cœur Et les autres achats qui proviennent des filières plus traditionnelles, tout en ayant pour objectif la qualité du produit.

- Environ 80% des légumes épluchés sur site.
- Du poisson frais de façon régulière.
- Des œufs frais.
- Des têtes de salade travaillées en cuisine et non achetées en sachet.
- Des entremets faits maison (œuf, farine...) et non pas un mélange type flan industriel.
- Des tartelettes au chocolat : fond de tarte acheté et la garniture faite en cuisine.
- Des potages avec des légumes épluchés, préparés et cuits en cuisine.
- Des frites qui sont préparées sur le site de distribution (donc à Saint-Senoux pour vos enfants) car ce produit n'accepte pas la liaison chaude.
- Pour les élémentaires qui mangeront en self, c'est un choix entre deux entrées et deux desserts avec un plat principal unique.
- Pour éviter le gaspillage, possibilité de venir demander du « rabe » pour ceux qui le désirent.
- Comme cela se pratique déjà à Guichen, dans le cadre de la Charte « Plan National Nutrition Santé » une animation avec une diététicienne et le responsable de la restauration pourrait être proposée aux écoles des classes de CM1 si elles le souhaitent, pour sensibiliser les enfants au bien-manger (voir le film).

Un autre point important pour une commune lorsqu'elle décide d'exercer la compétence restauration scolaire, c'est le respect de l'ensemble des normes qui tournent autour de celle-ci (hygiène des locaux, du matériel, procédure de conservation, de travail, de cuisson..., formation du personnel de cuisine, de service et bien d'autres), sans parler des réflexions encourues sur le suivi des quotas de produits locaux, bio... que devront respecter les restaurations scolaires. Tout ceci demande des expertises que des communes de notre taille ne peuvent avoir, c'est bien là encore la mutualisation qui peut permettre de répondre à ces obligations réglementaires.

Les coûts

Aujourd'hui, le coût pour la commune pour ce qui est de la mise à disposition du personnel communal pour le dressage des tables, le nettoyage des tables et des salles (hors cuisine), la surveillance et l'aide aux enfants sur le temps en salles (soit 1h pour 12 agents) plus les coûts de fonctionnement des cuisines (fluides, produits d'entretien...) et hors la valorisation de la mise à disposition des locaux à l'A.C.C.S.S. représente environ 60 000 €.

Si l'on y ajoute, la surveillance des cours avant et après le repas et les temps de trajet avec nos 12 agents, nous arrivons à une prise en charge communale sur cette pause méridienne de 87 000 €.

Pour l'année scolaire 2015/2016, suivant la synthèse du bilan A.C.C.S.S, l'association a encaissé 104 098 € pour 27 697 repas ser-

vis soit 3.76 € en moyenne.

Sur les mêmes bases, la commune encaisserait donc les 104 098 € et reverserait à la commune de Guichen 27 697 x 3.70 € (base de travail à ce jour) soit 102 478 €.

Dans le même temps, la mise en place du self, la suppression des trajets pour les Korrigans, la réorganisation de ce temps méridien et la suppression des frais de fonctionnement de la cuisine actuelle, estimés à 13 500 €, vont certes entraîner des variations du reste à charge communal, mais cela devrait rester modéré.

Effectivement et c'est une règle assez générale en service public, tout investissement supplémentaire génère des coûts de fonctionnement supplémentaires, le tout est de les maîtriser ce à quoi nous nous attachons tout en apportant le service attendu.

Après avoir pris en compte toutes ces données, le Conseil Municipal, en réunion de travail, a demandé que la politique tarifaire qui sera appliquée aux familles par la commune pour la rentrée 2017/2018 soit maintenue au niveau de celle de l'année scolaire actuelle.

Dans cette réflexion, les élus, dès le départ, ont pris en compte l'autre impact de ce changement à savoir le devenir des salariées de l'association. Sur ce point, le positionnement de la Mairie a toujours été clair tant vis-à-vis du président que du personnel de l'association, la commune s'engage à proposer à ces deux personnes, si elles le souhaitent, de rejoindre la collectivité.

La mise en place d'un service de liaison chaude pourrait également nous permettre de proposer, si le besoin était identifié, des repas ponctuels destinés aux personnes âgées qui le souhaiteraient pour se retrouver autour d'un repas le midi à un prix abordable.

Le bâtiment

Comme nous l'avons déjà évoqué, cette construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire à proximité immédiate du Pôle Enfance est un projet attendu depuis très longtemps. De plus, elle était l'un des points phares de notre projet de campagne électorale, qui n'a jamais suscité d'opposition. Aussi, lorsqu'un peu plus de 2 ans après nous lançons cette opération, nous sommes bien en phase avec une majorité de la population qui a voté pour l'équipe en place.

Pour cette réalisation, nous avons lancé une consultation publique, pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre dans laquelle nous avons demandé que celle-ci soit composée d'un architecte, d'un acousticien, d'un cuisiniste et d'un bureau d'études thermiques et fluides pour réaliser une restauration de type modulaire ou variante similaire en prix et délai, avec un objectif de livraison rentrée 2017/2018.

Neuf cabinets ont répondu à notre appel d'offre et nous avons retenu le cabinet d'architecture GUMIAUX GOMBEAU de Bréal sous Montfort associé à ALHYANGE BRETAGNE SUD (BET acoustique), KEGIN INGENIERIE (BET cuisiniste) et FLUDITEC (thermiques et fluides).

Cette équipe va nous présenter très rapidement deux scénarios, l'un en modulaire et l'autre en construction ossature bois. (Une de ces réalisations dans le secteur : la salle Renoir à Saint Malo de Phily).

Notre demande d'une équipe pluridisciplinaire a pour objectifs :

- Par le travail de l'architecte, de concevoir un projet qui s'intègre pleinement sur le site et dans la continuité du bâti actuel, en prenant en compte les contraintes topographiques (liaisons avec les cours...), environnementales (résidences pavillonnaires de proximité...)...
- Par le travail de l'acousticien, de produire un bâtiment qui, grâce à la conception des pièces aux matériaux utilisés pour les sols, les murs... permette que les conditions de repas soient les plus agréables pour les enfants et le personnel.
- Par le travail du cuisiniste, de bien dimensionner, bien positionner les salles de restauration, les offices, la ligne de self...

- Par le travail du bureau d'études thermiques et fluides, maîtrise des énergies, des ventilations, respect de la RT 2012...

C'est donc dans ce cadre que l'équipe de maîtrise d'œuvre va nous fournir très rapidement l'esquisse du projet en nous proposant une version de base en modulaire et une variante en ossature bois. Le cabinet n'a aucun a priori sur l'un ou l'autre de ces modes constructifs, car le bâtiment de type modulaire est aujourd'hui un mode de construction comme un autre, qui sait répondre aux différents aspects réglementaires et notamment à la Réglementation Thermique RT2012.

Nous devons ensuite déposer les autorisations : permis de construire, accessibilités, sécurité... au plus vite car cette phase demande plusieurs mois.

Puis, il y aura la phase appel d'offres pour la construction et la période de travaux.

Même si l'objectif reste fixé à la rentrée de septembre 2017, nous donnerons la priorité aux respects des objectifs de départ de ce projet.

En effet, en cas de retard dans la réception de ce projet, nous aurons la possibilité d'accueillir la production en liaison chaude dans les salles actuellement utilisées. Dans tous les cas la municipalité s'engage

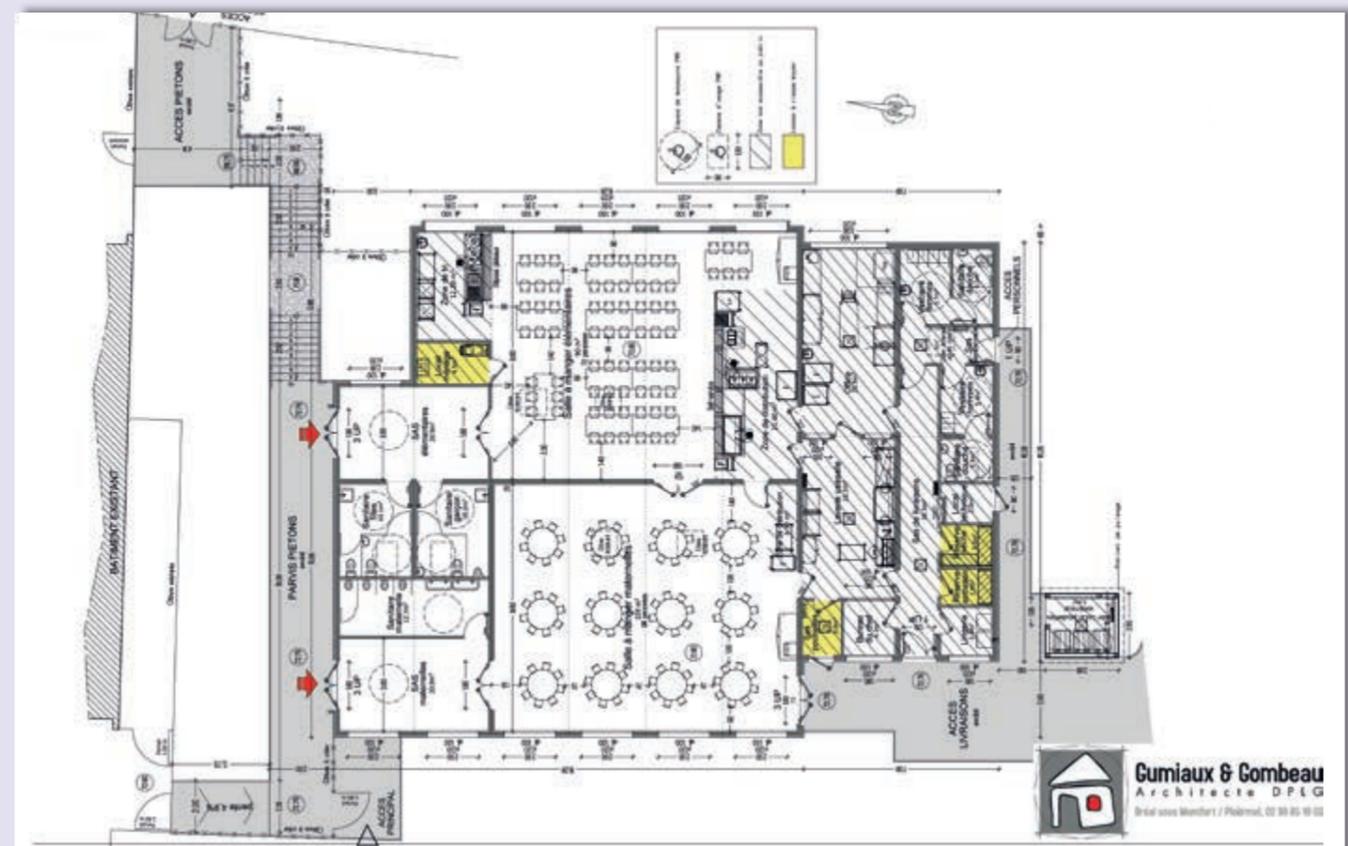
à assurer la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2017.

Cette nouvelle construction pour les enfants et le personnel c'est :

- Un trajet réduit à zéro pour les enfants des Korrigans (actuellement 650 m x 2), plus sécurisant et réduit d'un tiers pour ceux de l'école Notre Dame.
- Des locaux adaptés (voir ci-dessus), pour permettre aux enfants de manger dans de meilleures conditions et de ramener de la sérénité sur ce temps de repas qui doit être un moment convivial aussi bien pour les enfants que pour le personnel.
- Des enfants de maternelles moins fatigués par ce long trajet, une mise à la sieste après repas qui pourra être organisée différemment. Un travail de réflexion élus, enseignants et parents élus sera lancé sur ce sujet.
- La mise en place pour les élémentaires d'un service en self va permettre aux enfants de gagner en autonomie et de bénéficier d'un temps de détente plus important. »

Le Maire
Jean-Pierre CORMIER

L'Adjoint aux Affaires Scolaires
Patrice PROVOST



Plan intérieur du nouveau projet

Durant le dernier trimestre 2016, le cabinet de maîtrise d'œuvre, en lien avec les commissions travaux et affaires scolaires, a travaillé à définir le programme afin d'affiner au mieux les travaux à réaliser en fonction des besoins et des finances de la commune. Un dossier A.P.D. (avant-projet définitif) qui s'articule autour de deux salles de restauration, une pour les maternelles et une pour les élémentaires (avec self-service), ainsi que les locaux de préparation, la laverie et les toilettes en conformité avec les réglementations sanitaires et RT 2012. Le bâtiment aura une surface totale d'environ 420m². Sur la base d'une estimation financière qui s'élève à 1 100 000 € HT (honoraires et équipements inclus), a été validé par le conseil municipal de décembre le plan de financement suivant :

	TOTAL HT	Financement
PLAN DE FINANCEMENT RESTAURATION SCOLAIRE GLOBALE		
Maîtrise d'œuvre	74 399 €	
Coordination, Étude de Sol, Étude bilan RT2012, SOCOTEC...	10 259 €	
Assurance décennale	7 000 €	
Sous-total honoraires	91 658 €	
TRAVAUX		
APD au 15/12/2016 t compris équipements cuisine	985 090 €	
Véhicule, mobilier...	30 000 €	
Sous total Travaux	1 015 090 €	
Total Général coût de l'opération	1 106 748 €	
Subvention au titre de la DETR		280 000 €
Emprunt		450 000 €
Autofinancement communal HT		376 748 €
Total Financement		1 106 748 €

Une demande de subvention DETR a été faite (sans garantie d'obtention). Nous allons solliciter d'autres financeurs publics mais, là aussi, sans aucune certitude à ce jour. La ligne d'emprunt inscrite actuellement est un maximum, ce qui signifie que si nous n'obtenons aucune subvention, nous devons augmenter notre autofinancement.

Tout ceci nous démontre bien que nous n'avons pas la capacité financière d'investir dans une cuisine.

Le permis de construire a été déposé fin décembre et le cabinet travaille à la finalisation des documents d'appel d'offre avec un objectif d'ouverture des plis pour mars 2017.

Suite à cet appel d'offre, si tout se déroule normalement, un délai de travaux de quatre mois (construction de type modulaire) doit nous permettre une mise en service à la rentrée 2017. Parallèlement, des groupes de travail (personnels communaux, enseignants, élus municipaux et représentants élus des écoles) devront réfléchir sur cette nouvelle organisation qui sera bénéfique aux enfants, au personnel et à toute la communauté scolaire.



Plan du nouveau projet

Numérotation : faciliter les secours

Sur certains secteurs de la commune les limites de village n'étaient pas clairement définies. Afin de faciliter la localisation pour les services de secours, un point a été refait sur l'ensemble de la commune par les conseillers municipaux.

Suite à ce travail des compléments de panneaux indicateurs de village et numérotation ont été mis en place ou déplacés. Dorénavant les délimitations géographiques des villages sont bien identifiées.

La mise en place de la numérotation des habitations pour le bourg et les villages est terminée, tous les habitants ont reçu leur plaque de numéro. Nous vous rappelons que si votre plaque numérotée a été enlevée, il vous appartient de la remettre en place et pour votre propre sécurité (faciliter les secours...) ce numéro doit être visible de la rue.

Relation avec l'administration : grâce à cette délimitation de village, nous vous demandons de vérifier que vous utilisez bien la bonne dénomination village, car là aussi

lorsque l'on sollicite les secours, cela peut éviter des pertes de temps. Nous vous demandons donc, pour ceux qui seraient concernés, d'effectuer les changements d'adresse auprès des administrations (dont la mairie) ou des services (Électricité, Eau...). En effet, lors de demande de documents administratifs (carte identité, carte grise, passeport, permis...), un justificatif de domicile avec le numéro de rue ou de lieu-dit vous sera demandé.

Jean Capitaine
Adjoint aux Travaux

Opération Argent de Poche

La commune a participé cet été à l'opération « Argent de poche » en proposant d'accueillir deux jeunes pour découvrir le monde du travail

L'opération a été lancée en juillet 2016 avec la participation de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC).

C'est un dispositif qui a permis à deux jeunes senonnaises de 16 ans d'obtenir une indemnisation en échange de travaux sur la commune.

En contrepartie de leur investissement, les participantes ont perçu une indemnité de 15 € pour une mission de 3h30

maximum. Pendant ces demi-journées, Léna et Jennifer ont été accompagnées par Christine LEMARIE, employée communale, qui les a encadrées pendant tout le temps de leur activité.

Ce dispositif permet à un jeune de 16 à 18 ans, vivant sur notre commune d'acquies une première expérience de vie professionnelle.

Suite à cette première expérience réussie, la commune souhaite de nouveau s'inscrire dans cette démarche en essayant de proposer trois ou quatre missions pour 2017.



Le 18 décembre un vent de Vilaine très chaleureux

C'est toujours avec le même bonheur que le public senonnais retrouve la chorale des LézArts dans l'église qu'elle fait résonner de chants du monde entier.

L'après-midi, un atelier de création autour du bois a été animé par Pascale Planche, artiste notamment connue pour ses créations aux « Étangs d'Arts ». Grâce à son aide technique et artistique, châtaignier, noisetier, lierre, jasmin des bois sont devenus d'originales créations entre les mains des participants.

Pendant ce temps, un autre public découvrait un extrait du film de Roger Martin : « Au fil de l'onde, de Messac à Saint-Senoux », consacré aux cercliers. Grâce à Jacky Sourdrille et Yvette Lodé, animateurs passionnés, ce fut pour certains l'occasion de découvrir le passé de notre village, pour les autres d'échanger des souvenirs transmis par leurs proches. L'intervention documentée et passionnée de Damien Mérel a mis en évidence la

continuité entre ce patrimoine transmis par les anciens et celui que représente notre environnement boisé dont il est issu. Une cinquantaine de participants a manifesté l'envie d'en savoir plus et pourquoi pas d'envisager une suite.

La soirée s'est terminée dans la convivialité, la joie et la bonne humeur aux Assois Féés par une chaleureuse veillée chantée et contée. Des histoires, chants et contes animés par de nombreux amateurs, avec la présence de conteurs reconnus comme Jean-Pierre Mathias.

Merci à « Phare ouest » et « Vents de Vilaine » pour cette belle proposition concrétisée par la mairie de Saint-Senoux et réalisée par Antre 2 Rires, les Assois Féés, les animateurs et artistes ainsi que la chorale des LézArts qui a tenu à ce que son concert d'hiver soit rattaché à cet événement.

Ce fut au cœur d'un dimanche brumeux, une belle éclaircie propre à réchauffer les cœurs.



La vie de la bibliothèque

Coup d'œil sur les six derniers mois de la vie de la bibliothèque avec l'art, la cuisine, les livres, le bricolage et une grainothèque

Exposition Barbara Lissillour

Exposition de peintures, d'aquarelles et de dessins Barbara Lissillour. Son sujet de prédilection : des femmes vivantes et empreintes de contemporanéité. On a admiré son coup de crayon plein d'élan et ses grands formats qui accrochent le regard dès l'entrée dans la bibliothèque. Des femmes qui avancent, comme vous Barbara !



Troc de livres

Ce dimanche matin du 18 septembre : 250 documents ont changé de main au bar des Assois Féés lors du troc de livres, de CD et de DVD. Pour rappel, ne jetez pas les bons d'échange qui vous restent, ils sont valables pour le prochain troc de septembre 2017.

Commencez déjà à préparer votre tri, ne laissez pas dormir les livres ou les DVD sur les étagères, revisitez votre bibliothèque, votre grenier. Partagez vos lectures. L'équipe animatrice de la bibliothèque remercie Claire-Marie et Siléac pour leur partenariat et de nous recevoir à chaque troc dans ce si joli café culturel.

Bibliothèques gourmandes

En automne, « Bibliothèques gourmandes » s'est invité dans notre bibliothèque, une animation planifiée et financée par les Vallons de Haute Bretagne communauté (VHBC).

L'équipe animatrice de la bibliothèque vous avait préparé :

En amuse-bouches, ont été servi à 40 enfants sur un petit plateau de théâtre « les deux goinfres », « L'ogre, le loup, la petite fille et le gâteau » par quatre gour-



Nous avons terminé « Bibliothèques gourmandes » par un atelier bonbons où 15 enfants ont appris à faire des bonbons gélifiés avec des colorants naturels.

Grainothèque

Nouveauté : nous avons ouvert une grainothèque à la bibliothèque.

Pourquoi ? Pour des semences adaptées à notre territoire, pour favoriser le partage des semences libres, la liberté d'échanger et de reproduire les graines, pour préserver la biodiversité et échanger les savoir-faire.

Venez chercher vos graines, reproduisez-les pour en déposer à votre tour dans cette grainothèque réalisée par Bruno. La plupart des paquets de graines viennent de son jardin où la biodiversité est cultivée.



mandes d'histoires. Le tout s'est terminé autour d'un goûter. Il n'est pas resté une miette pour les 2 goinfres ou l'ogre !

En entrée : un tour du monde culinaire animé par Passeur de culture, une séance où tous les sens étaient en éveil, surtout l'ouïe car il fallait bien écouter les questions pour gagner à ce grand jeu de l'oie familial !

En plat : le concours de la plus belle tarte. Les participants sont arrivés avec de grands sourires gourmands et leur tarte bien dissimulée sous des torchons ! De bonnes odeurs régnaient parmi les rayonnages ! Nos papilles se réveillaient ! Des mélanges d'ingrédients surprenants ! Et on a voté pour qui ? Pour la tarte salée fraîcheur de Caroline Wittenzellner et la tarte sucrée exotique d'Isabelle Thierry.

Que l'année 2017 vous soit douce et riche en culture.

Un vœu partagé par tous les enfants sur Terre : paix et bonheur pour tous, et des hommes enfin frères !

Un rêve de Noël de David Pelham

Forum des associations

Le forum des associations a eu lieu le vendredi 2 septembre à la salle Glenmor de 17h à 20h. Comme chaque année, le public a pu ainsi s'informer des activités culturelles ou sportives proposées par les associations communales ou intercommunales qui tenaient un stand pour distribuer plaquettes ou pour enregistrer l'inscription d'un nouvel adhérent.

Nadia Zaid



Boulangerie

Joaquim et Sophie Boché ont repris le fonds de commerce de la boulangerie le 7 mars dernier. Souhaitant développer leur affaire, ils ont peu après déposé un dossier auprès de l'association solidaire du Crédit mutuel Arkéa "Ark'ensol" qui aide les porteurs de projets innovants soit en accordant des prêts à taux zéro soit en attribuant des dons.

A ce titre, le vendredi 23 septembre, ils ont reçu un chèque de 2 000 € du Crédit Mutuel de Bretagne en présence du maire et de membres du conseil municipal : nous leur adressons toutes nos félicitations pour cette exceptionnelle dotation et nos encouragements pour la croissance de leurs activités.



Photo Denis Maligner, correspondant Ouest-France



CCAS : repas des aînés

Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 30 octobre à la salle Glenmor dans la convivialité et la bonne humeur. Les 63 convives se sont régalés avec les mets servis par les jeunes de l'espace "jeunes" encadrés par leur animateur Nicolas. Entre

deux plats, Catherine et Annette (au chant) et Henri LABBE (aux instruments) ont chanté bon nombre de chansons reprises en chœur par les participants, dont certains n'ont pas hésité à leur tour à prendre le micro pour raconter une histoire drôle.



Les animateurs



Les convives



L'équipe de service



M. Legoff, Mme Bougeard, M. Pavoine et Mme Laurent entourés de Nadia, adjointe aux affaires sociales et Jean-Pierre, maire

Grotte restaurée

Le samedi 10 décembre, à l'invitation du maire, élus et bénévoles se sont rencontrés à la grotte pour faire le point sur les travaux réalisés au cours de ces deux dernières années. De la collecte d'informations à l'écriture de l'histoire pour ne pas oublier, du débroussaillage à l'élagage et à l'abattage de thuyas et sapins pour apporter de la lumière, de la plantation d'arbustes à fleur plus appropriés à la nature du sol, du nettoyage des pierres à la réfection de l'autel puis la restauration de la chapelle (peinture, nouveau clocher, toiture en ardoise naturelle, nouveaux vitraux...) : chacun a pu mesurer le travail accompli par ces bénévoles qui n'ont pas compté leur temps pour que ce site retrouve son éclat d'antan : merci à eux et à tous ceux qui ont permis ce résultat. Il ne manque plus que la pose de bancs pour permettre aux promeneurs de se reposer et d'admirer la vue sur l'église.

NB : les nouveaux vitraux sont signés d'une artiste peintre de Saint-Senoux dont vous pouvez admirer quelques œuvres exposées au «Casino» chez Paule.

Cécile Avril et Danièle Mérel



La mission Enfance-Jeunesse

La Mission Enfance-Jeunesse est organisée par Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de loisirs (3-12 ans)

Pour toutes informations et nouvelles inscriptions enfance, vous pouvez rencontrer Sylvie MACE (directrice de l'accueil de loisirs) lors des permanences administratives les mardis et jeudis de 17h00 à 18h30 - 2, rue de l'école à Bourg-des-comptes - Tél : 02.99.57.53.20 - mail : bourgdescomptes.administratif@leolagrange.org

Le mois de juillet

En lien avec la thématique du mois de juillet « et si on se parlait », de nombreuses activités ont été proposées pour encourager les échanges et la convivialité :

- Une première semaine « entre science et magie » pour s'essayer à différentes expériences : lait psychédélique, encre magique, fabrication de bateaux, peinture gonflable, volcan, fleurs capillaires, arc en ciel, bougies, ballons autogonflants... Les 6-8 ans sont partis aux Champs Libres



pour découvrir « les dessous du cinéma » et les 9-12 ans se sont initiés à la réalisation d'un court métrage avec projection aux familles et remise de prix.

- La deuxième semaine fut sportive pour les grands : tennis, basket, thèque, olympiades, piscine et ... accrobranche. Pour les plus petits, les activités ont été réaménagées en fonction des contraintes climatiques : ils ont fabriqué des jeux sportifs et se sont initiés au yoga, à la relaxation, aux relais, aux parcours...



- Enfin, la troisième semaine a permis de revisiter les histoires préférées des enfants et d'en imaginer d'autres notamment grâce à la fabrication d'un théâtre d'ombres ! Les grands se sont essayés à la création d'histoires et personnages imaginaires et ont exploré « la porte des secrets » à Brocéliande. En fin de mois, le spectacle « Mirette de la lune » a été proposé aux enfants et à leurs familles ; ce temps convivial a emmené petits et grands dans un univers féérique et magique.

Les séjours

Deux séjours ont été proposés en lien avec l'accueil de loisirs de Maure de Bretagne :

« Dans la peau d'un aventurier » pour les 10-12 ans Une semaine très active : catamaran, kayak, course d'orientation, piscine... dans la bonne humeur et le partage.

« Sports et nature » pour les 7-9 ans : canoë, veillées surprise, jeux sportifs... et réalisation d'une vidéo pour les parents !

La jeunesse (9-17 ans)

Pour toutes informations et nouvelles inscriptions jeunesse, vous pouvez contacter Nicolas MARTIN (animateur jeunesse de Saint-Senoux) Tél : 06.10.37.47.21 mail : saintsenoux.jeunesse@leolagrange.org

Petit retour sur les temps forts de ces derniers mois :

Projet Futuroscope

Ce projet, à l'initiative des jeunes des communes de Bourg des Comptes et Saint-Senoux s'est préparé de septembre 2015 à juin 2016.

Les jeunes ont organisé et participé à 7 actions d'autofinancement comme le lavage

de voiture, la vente de gâteaux ou encore un service de restauration auprès du CCAS. Ces temps ont créé une solidarité dans le groupe ; chacun a pu contribuer selon ses compétences et ses envies. En outre, ces différentes actions ont permis aux jeunes d'aller à la rencontre des habitants de la commune.

Les jeunes des 2 communes se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de préparer, avec l'aide des animateurs, toutes les modalités d'organisation du séjour.

Des efforts récompensés par un week-end très convivial sur le site du Futuroscope !

Le mini-camp du mois de juillet

Il a eu lieu du 6 au 9 juillet sur le site de Cancale avec 14 jeunes.

Les jeunes ont participé, en amont, à la préparation du séjour lors de 3 journées de réflexion. Ils ont ainsi pu donner leur avis sur le choix du lieu de séjour et du camping ; ils se sont impliqués dans la construction du programme d'activités mais aussi dans l'organisation pratique en lien avec l'équipe d'animation.

Le séjour a permis aux jeunes d'apprendre à mieux se connaître. Il a également valorisé la prise d'initiatives et contribué à rendre les jeunes plus autonomes.

Projet Gamefest

Depuis près d'un an, les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes préparent un projet intergénérationnel autour du jeu, le « Gamefest ».

Ce temps fort, qui s'est déroulé le samedi 10 décembre dernier, a remporté un certain succès avec plus d'une centaine de participants.

Pour l'occasion, les jeunes avaient réaménagé la salle Glenmor pour permettre aux visiteurs d'expérimenter jeux de société, jeux vidéo, jeux en bois... Les plus petits étaient accueillis dans un espace « petite enfance » animé par l'association « Tournicoti ».

Les jeunes avaient aussi préparé diverses collations (gâteaux, crêpes...) pour renforcer la convivialité de ce temps de partage et de rencontre qui sera vraisemblablement renouvelé l'année prochaine !



La commune investit aux Korrigans

Des vidéo-projecteurs interactifs à l'école... Un moyen d'enseignement moderne...

Durant les vacances de Noël, deux classes de l'école des Korrigans ont été équipées d'un nouveau matériel informatique. En effet, de plus en plus d'écoles se sont dotées d'outils numériques et, en classe, ils prennent peu à peu le pas sur le tableau et les fiches d'exercices sur papier.

Qu'est-ce qu'un vidéo-projecteur interactif ?

Le vidéo-projecteur interactif constitue une avancée similaire à celle qui avait eu lieu il y a trente ans, avec le vidéo-projecteur qui remplaçait les rétroprojecteurs. Aujourd'hui, s'ajoutent l'expérience interactive, la mobilité et la possibilité d'éditer les contenus projetés.

Une liberté pédagogique sans limite pour l'enseignant et un autre mode de participation pour les enfants.

Le vidéo projecteur interactif (VPI) permet aux enseignants et aux élèves de travailler dans des conditions optimums. Cet équipement se compose de deux éléments : le vidéo-projecteur et le traditionnel tableau blanc qui devient l'outil de dialogue avec le vidéo-projecteur. Il sert à la fois d'écran, de tablette tactile et de tableau classique pour l'enseignant dans le cadre du cours.

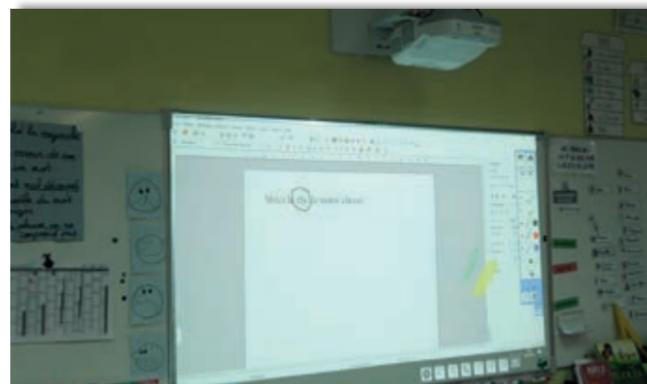
Cette technologie de pointe agréée par l'Éducation Nationale répond à l'une des préconisations du Ministère. Et dans cette



continuité, les classes maternelles ont reçu deux tablettes numériques. Cette action est financée intégralement par la Municipalité pour un montant total de 4 104 € hors taxes.

L'année prochaine, deux autres classes seront dotées de VPI (Vidéo-projecteur interactif).

Patrice Provost - Adjoint aux Affaires Scolaires



Actualités de l'École Notre Dame

Les élèves de l'École Notre Dame ont effectué une rentrée internationale en accueillant avec beaucoup de plaisir, quatre enfants venus tout droit des États-Unis. Après quelques contacts et échanges hésitants, désormais les deux langues du français et de l'anglais se mêlent aux apprentissages et aux jeux de la cour de récréation !

Dans le cadre d'un projet «Jardin Musical», en octobre, les élèves ont visité «Les Jardins Rocambole», en novembre, sont allés faire leurs emplettes au Marché de Guichen pour réaliser des recettes d'automne et ont débuté leur projet musique avec Odile de l'École de Musique de Guichen. Les élèves de GS, CP, CE1 et CE2 présente-



ront un spectacle au mois de mai intitulé « Les trois demoiselles » rassemblant tout le travail effectué autour de ce projet (apprentissage de chants, réalisation d'objets musicaux, décoration du Jardin potager...).

Le dimanche 13 novembre, les élèves de l'école ont participé à la cérémonie de la

Commémoration du 11 novembre. Accompagnés de la fanfare, ils ont récité un poème et déposé des fleurs au pied du Monument aux morts.

Début décembre, les élèves de CM ont eu le plaisir de vivre un stage de danse-contact-improvisation au côté d'Alice et Bruno pour préparer un spectacle qu'ils présenteront eux aussi, au cours de la semaine du Festival des P'tits Lézarts.

En cette fin de premier trimestre, comme tous les enfants, ils attendent maintenant patiemment les fêtes de fin d'année et le spectacle de la compagnie «La Ronde bleue» offert pour l'arbre de Noël par les parents d'élèves !



Textile Métier d'Art Bretagne.
Syndicat Professionnel des
Tisserands de Bretagne

Atelier de Tissage Toisons Bretonnes Handmade

Vêtements faits main pour hommes et femmes.
Tissus en laine tissés main. Confection de tissu à façon.
Laine d'origine bretonnes, lavée et filée en France.

Porte ouverte - 31 mars (ap.midi), 1 et 2 avril

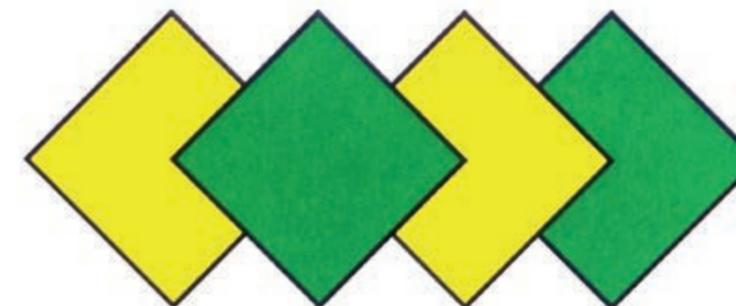
Journées Européennes des Métiers d'Art



sur rendez vous : 57 La Charrière, 35580 St Senoux
02 99 57 80 99 <http://handmade.lestoisonsbretonnes.fr>

Christian Desson

CSMA
Carrelage



Vente & Pose

28 Les Fossés - 35580 St Senoux
Tél. 02 23 50 28 64 - Port. 06 31 22 37 14
dessonc@orange.fr

Club les Ajoncs d'Or

Ce dernier trimestre s'achève avec nos activités et rendez-vous habituels, les mercredis et vendredis pour les après-midis club et concours de belote. Les randonneurs, quant à eux, se retrouvent les jeudis pour un parcours plus ou moins long selon les possibilités de chacun.

Le 29 septembre, une sortie à la ferme auberge de Guignen nous a réunis pour un repas festif et convivial. Nous nous étions organisés pour que les plus disponibles puissent amener les moins alertes.



U.N.C.

La cérémonie commémorant l'Armistice de 1918 s'est déroulée le dimanche 13 novembre en présence du Général KELLER et avec la participation de la fanfare de Messac. Après la levée des couleurs devant la Mairie, les participants se sont dirigés en cortège vers le cimetière précédés par la fanfare. Après lecture du message du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants par Jean-Pierre CORMIER, maire de Saint-Senoux, et celui de l'U.N.C. par Victor GESNYS, Président de la section, une gerbe a été déposée ainsi que des fleurs par les enfants des écoles, devant le monument aux Morts.

Une minute de silence a été observée en mémoire des victimes de toutes les guerres.

Les enfants de l'école Notre Dame ont récité le poème « les Tranchées » de Fabienne BERTHOMIEU.

Le général KELLER a ensuite remis la Médaille militaire à René THOMAS ancien combattant A.F.N.

Les personnes présentes ont été invitées à se rendre salle de la Mairie pour un vin d'honneur offert par la Municipalité

Les adhérents, leurs parents et amis ont ensuite pris part au repas annuel de la section salle Glenmor.

Le lundi 14 novembre des enfants de l'école les Korrigans avec leur enseignant se sont rendus au cimetière accompagnés du Maire et des membres du bureau de l'U.N.C, lesquels ont répondu aux questions posées sur « le Monument aux Morts ».



Classes 6

Les Classes 6, le 20 novembre 2016 au restaurant « La Gibecière » à Lohéac.



Les Ptit LézArts

En avant-première et en attendant l'affiche officielle, l'association les Ptit LézArts vous présente une nouvelle formule pour 2017 ! Une programmation de spectacles dédiée aux scolaires, aux structures pour enfants et familles du territoire.

C'est où ?

A Saint-Senoux, sous un grand chapiteau plus de 800 places.

C'est quand ?

Du Mardi 4 au samedi 8 avril 2017

Pour voir quoi ?

Des spectacles pour tous les cycles, toutes les écoles, les crèches, les centres de loisirs, les collèges du territoire.

Et pour les familles, il se passe quoi ?

Pour les familles, une programmation sera dédiée le mercredi après-midi, vendredi soir et le samedi.

En avril, il fait froid, non ?

Le chapiteau est chauffé et le samedi soir, il y aura même une restauration sur place.

Ça se passe comment ?

Une réservation sera fortement recommandée, nous vous en dirons plus lors de la sortie officielle de l'affiche. Mais réservez, d'ores-et-déjà dans votre agenda !

Plus d'informations:

Mail : lesptitslezarts@orange.fr
 FB : <https://www.facebook.com/les.ptitslezarts>
 Site internet : <http://www.lesptitslezarts.fr/>
 Contacts : 06 40 06 37 89 ou 06 84 61 48 79



Et en attendant « La semaine des LézArts », on peut faire quoi ?

Petits, moyens, grands, artistes ou amateurs, associations, écoles, TAP... téléchargez la trame et mettez là en lumière avec vos feutres, peinture, crayons, vos productions seront mises en scène lors du grand final du samedi soir pour un spectacle son et lumière projetée sur la mairie de Saint-Senoux. (Prochainement : Modèle support en téléchargement sur notre site)

Mais alors, quand est-ce qu'aura lieu le prochain festival des Ptit LézArts comme avant ?

En 2018, Le festival Les Ptit LézArts reviendra avec de nouvelles surprises et plein d'énergie pour la plus grande joie des petits et des grands !



La Skol Gouren Saint-Senoux a fêté sa 10^{ème} rentrée

Pour l'occasion, cette section de l'association La Guernette avait envoyé, pour faire une photo de groupe, une invitation à tous les lutteurs.

Les membres actuellement licenciés, et tous ceux qui ont pu passer entre les mains de nos éducateurs et qui ont finalement pris un autre chemin après une ou plusieurs années de pratiques, y étaient conviés.

Au total nous pouvons être fiers d'avoir pu enseigner le Gouren, sport traditionnel Breton, à un peu plus de 120 lutteurs. Certains ont pu simplement prendre du plaisir à lutter avec les copains du club, ou même avec d'autres, lors d'interskoliou, rencontre amicale entre clubs du département.

Quelques uns ont découvert la compétition avec des participations aux tournois d'été, challenge poussin, challenge jeune. Le club a pu obtenir de bons classements au niveau régional, mais aussi obtenir des titres de vice-champion de Bretagne EST grâce à des lutteurs plus chevronnés.

Les cours se déroulent au pôle enfance de la commune, le jeudi soir, entre 17h15 et 18h.

■ Contact : JJ. LEJEUNE - skolgourensaintsenoux@gmail.com
 Facebook : SKOL GOUREN



Louez un broyeur

Valorisez vos végétaux directement dans votre jardin, louez un broyeur à tarif préférentiel !

Dans le cadre de sa labellisation territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, et parce que les apports de végétaux en déchèterie représentent plus de 10 000 tonnes à traiter, le Smictom développe pour la première fois un partenariat avec des entreprises de location de broyeurs. Cette opération permet d'impulser le recyclage des déchets végétaux produits par les ménages, directement au jardin.

Le Smictom des Pays de Vilaine vous aide dans cette pratique. Investir dans un broyeur à végétaux qui servira deux fois par an n'est pas nécessaire lorsque l'on peut le louer dans un magasin de motoculture ou d'articles de jardinage.

Pour développer la pratique de broyage directement au jardin, le Smictom des Pays de Vilaine offre aux habitants de son territoire qui en font la demande, un bon de réduction de 30% à la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée par an par foyer. Le bon de réduction est valable uniquement chez les loueurs partenaires de l'opération.

Dès à présent, demandez votre bon de réduction soit par mail à accueil@smictom-paysdevilaine.fr ou par téléphone au 02 99 57 02 50. Merci de préciser vos nom et prénom ainsi que vos coordonnées téléphoniques et postales.



Jobs d'été 2017 : c'est maintenant qu'il faut chercher !



Les points Information jeunesse de Vallons de Haute Bretagne Communauté organisent 3 Forums jobs et Loisirs d'été, à Guipry-Messac, à Maure de Bretagne et à Guichen.

L'objectif de cet événement est d'aider les jeunes dans leurs recherches pour trouver un emploi saisonnier : comment organiser ses recherches ? A qui s'adresser ? Où trouver des pistes ? Avec cette action, menée sur les trois bassins de vie du territoire, Vallons de Haute Bretagne Communauté souhaite faire des jeunes les acteurs de leurs projets. Ces Forums leur permettent d'avoir toutes les informations pour engager eux-mêmes les démarches pour trouver un job cet été. Un premier job, c'est un début d'autonomie et de responsabilisation.

Au cours de ces Forums plusieurs espaces seront proposés :

- Rédaction de cv et de lettre de motivation ;
- Info BAFA/BAFD pour tout savoir sur l'animation, les recrutements,...
- Trouver un job d'été : conseils, offres,...
- Les bons plans de l'été : loisirs, vacances, bénévolats, aides financières,...

Partenaires et professionnels seront présents pour accompagner le public et répondre à toutes ses questions.

Loisirs et mobilité internationale

Les forums jobs et loisirs d'été mettent aussi l'accent sur la mobilité internationale. Les jeunes pourront recueillir des éléments sur les jobs à l'étranger, les départs en vacances, les chantiers bénévoles internationaux,...

Une opération régionale

L'opération « jobs d'été » est un événement mis en place par le réseau Information Jeunesse breton, tout au long des mois de février, mars et avril. Retrouvez la liste des événements organisés sur www.ij-bretagne.com.

Les dates

Vendredi 10 mars, de 17h à 20h à Guipry-Messac
Vendredi 17 mars, de 17h à 20h à Maure de Bretagne
Samedi 18 mars, de 10h à 12h30 à Guichen

■ Informations : Points Information Jeunesse
 Reunan GIRARD à Guichen - Tél. 02 99 52 08 91 / 06 88 01 15 59
Reunan.girard@vallonsdehautebretagne.fr
 Samuel AUVE à Maure – 02 99 92 46 95 / 06 24 28 89 22
Samuel.auve@vallonsdehautebretagne.fr

Tour de Bretagne féminin international 2016

Elles sont passées par là ! Les quatre-vingt-quatorze cyclistes ont pris le départ le jeudi 14 juillet à Maure de Bretagne de la 1ère étape pour relier Guichen (soit 131 kilomètres) en empruntant les jolies routes de campagne de Saint-Senoux. L'étape a été remportée par la cubaine Arlenis SIERRA avec une moyenne de 36,530 km/h.

Danièle Mérel



Action : une nouvelle équipe

Recrute et accompagne les demandeurs d'emploi vers l'emploi local

Depuis la rentrée, 2 nouvelles salariées gèrent l'association ACTION. Il s'agit d'Annie Reynaud et d'Elise Le Campion en charge du recrutement, de l'accompagnement des salariés et du développement de l'association.

L'objectif d'ACTION est par le biais de missions de mettre en relation des demandeurs d'emploi du territoire avec des entreprises, des collectivités ou des particuliers du même secteur géographique.

Nous accueillons des personnes (de tous âges, de tous niveaux...) en recherche d'emploi et les accompagnons pour mettre en place un projet professionnel. Nous définissons un parcours individuel avec chaque personne recrutée et nous convenons des missions à proposer en fonction du projet, du profil, des contraintes de chacun...

Nous les mettons ensuite en relation avec nos clients dans différents domaines (espaces verts, bricolage, restauration, entretien des locaux, animation, manutention, TP, services aux particuliers...).



Actuellement ACTION propose des missions à une trentaine de salariés, ce mois-ci 3 salariés ont quitté l'association pour intégrer un emploi stable ou une formation qualifiante. Depuis le premier septembre nous avons recruté 11 nouveaux salariés.

• Être client d'ACTION c'est participer activement au développement du territoire et de l'emploi local. C'est aussi avoir l'assurance de faire travailler un demandeur d'emploi du secteur. Action est reconnue pour sa réactivité, son coût de prestation attractif et sa souplesse de fonctionnement. Plusieurs clients du territoire nous font déjà confiance :

- Des collectivités : Mairies, Vallons de Haute Bretagne Communauté, le conseil départemental (Collège, CDAS...)
- Des entreprises : cabinets médicaux, ateliers d'arts, commerces...
- Des associations : ADS, Fédération Léo Lagrange, la MAPAR, la paroisse, le cinéma, le collège St Joseph...
- Des particuliers.

Aussi que vous soyez employeurs ou en recherche d'emploi n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Nous sommes ouverts tous les matins sans rdv et nous organisons régulièrement des informations collectives pour présenter notre offre de service.

■ Annie Reynaud et Elise Le Campion
 Contacts : 02 99 57 30 78

Le Réso, 26 rue du Cdt Charcot à Guichen.
action.guichen@laposte.net
 Horaires d'ouverture au public : du lun au ven de 8h30 à 12h30 l'après-midi sur rendez-vous

Breizh Bocage

Un financement pour des plantations de haies bocagères

Près de 10 km de haies sont en cours de plantation par Vallons de Haute-Bretagne communauté grâce au programme Breizh Bocage. Dès mars 2017, de nouveaux projets seront réalisés avec les personnes volontaires.

En 2016, Vallons de Haute Bretagne Communauté a défini la stratégie territoriale qui guidera l'action Breizh Bocage jusqu'en 2020. L'un des objectifs principaux de ce programme, initié par la Région, est de reconstituer des haies afin, notamment, de garantir la qualité de l'eau.

Ainsi ce sont près de 10 km des haies qui sont en cours de réalisation, cet hiver, chez les planteurs volontaires retenus. En effet, Breizh Bocage permet à toute personne (agriculteur, particulier, commune) disposant de terrains sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté de bénéficier d'un financement et de la réalisation des travaux de plantation. Deux conditions sont à remplir : la ou les haies créées ne se trouvent pas entre deux parcelles bâties et la longueur totale plantée dépasse les 100 mètres.

Les planteurs volontaires souhaitant créer ou restaurer des haies peuvent d'ores et déjà prendre contact avec le chargé de mission Breizh Bocage pour la campagne 2017-2018.

Le financement est assuré par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la Région Bretagne, l'Agence de l'eau, les Conseils départementaux et Vallons de Haute-Bretagne Communauté.

■ Renseignements : Clément Bébin
clement.bebin@vallonsdehautebretagne.fr 02 99 92 35 18



Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1er décembre, vous ne pouvez plus effectuer votre demande à la mairie de Saint-Senoux. Les modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité ont changées dans le département d'Ille-et-Vilaine. Les demandes sont à effectuer dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales en région Bretagne. Parmi ces communes : Guichen, Bain de Bretagne, Guipry-Messac, Bruz... Concernant la mairie de Guichen, il est demandé de prendre rendez-vous avec la mairie pour le dépôt du dossier.

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je prends contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipée de bornes biométriques.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Cette pré-demande en ligne demeure facultative : il est toujours possible de faire l'intégralité de sa demande sur dossier papier en se rendant au sein d'une mairie équipée d'une borne biométrique.



Grippe aviaire

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours : le département en risque élevé

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé : confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas, exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des

oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;

- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;

- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les

fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au delà de cette période, l'épandage est possible ;

- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour connaître la zone dont vous dépendez : <http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnelmesures-et-indemnisations>
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

PERMANENCES

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h30-12h
Mercredi : 14h-16h
Jeudi : 9h30-12h
Vendredi : 9h30-12h
1er et 3ème samedis du mois : 9h30-12h



MISSION ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ans
Bourg-des-Comptes - 2, rue de l'école
Permanences administratives :
mardi et jeudi de 17h à 18h30
■ Contact : Florence Ravaut
Tél : 02.99.57.53.20

ESPACE JEUNES Saint-Senoux 9 /17ans
Saint-Senoux - 22, rue des Bateliers
(Local accolé à la bibliothèque)
Permanences administratives pour les parents : Mercredi et samedi 13h - 14h
■ Contact : Nicolas Martin
Tél : 06 10 37 47 21 ou : 02 99 57 88 62

PERMANENCE TAP

Permanence tous les lundis en période scolaire de 17h à 18h30 (à l'ancienne Mairie, face à l'église)
■ Tél : 06 28 97 46 12

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 16h30 à 17h30 (hors vacances scolaires)
Mercredi : 10h30 à 12h et 15h à 18h
Jeudi : 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)
Samedi : 10h30 à 12h
Horaires été:
Mercredi : 10h30 à 12h30 et 15h à 17h
Samedi : 10h30 à 12h

CONCILIATEUR DE JUSTICE BÉNÉVOLE

Mairie de Guichen - Tél : 02 99 05 75 75 sur RDV

ASSISTANTS MATERNELS

La liste des assistants maternels est disponibles sur : assistantsmaternels35.fr



PERMANENCES - AUTRES SERVICES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le lundi de 9 h à 12 h à la mairie de Guichen, le mercredi à bain de Bretagne (9h-12h, 13h30-16h) - Tél : 0810.25.35.10

CICAS-AGRR (RETRAITES COMPLÉMENTAIRES)

Uniquement sur rendez-vous, à Rennes, Pipriac ou Montfort. Tél : 0820 20 01 89

CARSAT (RETRAITE RÉGIME GÉNÉRAL)

Uniquement sur rendez-vous- Tél : 3960

M.S.A.

Messac- Le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi. Uniquement sur rendez-vous l'après-midi - Tél : 02.99.01.80.73



A.D.M.R.

36 rue de la gare - Bourg-des-Comptes du lundi au vendredi - Tél : 02.99.52.19.31

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS)

18 rue du Commandant Charcot - Guichen
Tél : 02.99.52.02.22

CONSULTATIONS INFANTILES

Prendre rendez vous au CDAS de Guichen

SERVICE SOCIAL (assistante sociale, conseillère en gérontologie, conseillère en économie sociale et familiale)
Prendre rendez vous au CDAS de Guichen

CLIC (information à destination des personnes âgées ou handicapées)

26 rue Commandant Charcot - Guichen
Tél. 02 99 52 01 59
ou accueil.clic.4rivieres@gmail.com

POINT ACCUEIL EMPLOI

26 rue Commandant Charcot - Guichen
Tél : 02 99 57 00 09
contact@pae-vallonsdehautebretagne.fr

MISSION LOCALE

Informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans. Uniquement sur rendez-vous - Tél : 02.99.57.05.85

ASSOCIATION CANTONALE ASSISTANTES MATERNELLES

Halte-Garderie les Petits Moussets
Tél : 02.99.52.05.54

CROIX D'OR

Permanences, rencontres 1er lundi du mois à 20 h à l'Espace Galatée de Guichen

CPAM

Uniquement sur rendez-vous tel 3646
Pas de RDV pendant les vacances scolaires
Maure de Bretagne : Le Lundi.
Bain de Bretagne : Le Mardi

INFO SOCIALE EN LIGNE

Tél : 810 20 35 35 du lundi au vendredi 9h à 18h (coût d'une communication locale + 5 cts d'euro par appel) ou envoyer un e-mail à isl@ille-et-vilaine.fr

DECHETTERIE

Du 01/11 au 31/03 :
lundi et mercredi de 14h à 17h, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Du 01/04 au 31/10 :
lundi et mercredi de 14h à 18h, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

LES TRAVAUX DU BOURG



AVANT



APRÈS